

ESPACE de libertés

Mensuel du Centre d'Action Laïque / SEPTEMBRE 2017 / N°461

Rencontre avec
Salman Rushdie

Dossier
**Lancer une alerte :
l'ultime sursaut démocratique ?**

Série :
Moi, nouvel enseignant du CPC



3 Editorial

Éthique estivale. SANDRA EVRARD.

4 Espace de brièvetés

6 Grand entretien

« Tout peut arriver ! » Rencontre avec l'écrivain Salman Rushdie. Il évoque Trump et l'Amérique où il réside, l'islam, la gauche et la littérature engagée. SARA DANIEL ET BENOÎT KANABUS.

10 Libres ensemble

10 MENA cherchent logements désespérément. Après avoir traversé des frontières et zones de guerre, obtenu le statut de réfugié, reste une quête inaccessible : trouver son chez-soi !
FRANÇOISE RAES.

14 Directeur de prison : l'homme-orchestre. Et surtout, de toutes les décisions. CHRISTOPHE DUBOIS.

17 Liberté, égalité, café ! Et si la révolution (féministe) débutait en s'asseyant dans un café ?
FRANÇOISE RAES.

20 International

22 Qui se cache derrière le DUP ?

Un parti qui fait « aïe », des secrets de famille et peu de langue de bois. Une histoire racontée par DAMIAN GORMAN.

25 Osons le débat moral !

Giulio Ercolessi, le nouveau président de la FHE y compte bien !
SANDRA EVRARD.

28 Crise de l'asile : les droits humains sur le fil.

Le rapport Myria, c'est plein de chiffres. Mais surtout des réalités humaines et des positions : celles de François De Smet et de Arnaud Zacharie.
SANDRA EVRARD.

32 Dossier

Lancer une alerte : l'ultime sursaut démocratique ?

Snowden, Deltour, Frachon : ces figures de proue sont connues de tous. Pourtant, il existe potentiellement 1 001 lanceurs d'alerte parmi nous. Au-delà du droit d'informer, la motivation de ces Robins des Bois contemporains réside surtout dans une conscience exacerbée de devoir défendre l'intérêt général, des droits et valeurs qui sont bafoués. Quand toutes les ressources internes ont été épuisées, quand plus aucun rouage classique de défense ne s'active, il ne reste que la voix pour crier. Ou la désobéissance pour protester.

68 École

CPC : rodage estival. Quand un enseignant prépare son cours de philosophie et citoyenneté, ça cogite ! Une série en 5 épisodes, à suivre absolument. CÉDRIC VALET.

70 Droit de suite

72 Arts

74 « Créer des passerelles, pas des barrières ». Les obsédés de l'identité nationale sont ceux qui ont un problème avec leur propre identité. C'est Fatou Diome qui le dit ! VINCiane COLSON.

76 « Donnons un visage aux victimes de la guerre ! ». C'est le but du film « Insyriated ». Son actrice principale, Hiam Abbass, nous en parle avec émotion. SIGRID DESCAMPS.

78 Destins croisés, histoire commune.

Oui, l'islam, c'est aussi notre histoire. Une expo où déambuler.
SANDRA EVRARD.

80 Coup de pholie

Moi, le glyphosate. VÉRONIQUE BERGEN.

Édito / Par Sandra Evrard, rédactrice en chef

Éthique estivale

Les cartables ont repris leur place auprès des pupitres. Un petit nouveau est arrivé en classe. Nom de code : CPC. Un cours de philo & Co qui s'infiltre in extremis dans les classes secondaires, après avoir manqué valser avec l'eau du bain – autoproclamée éthique – du grand nettoyage politique estival. Et de la philosophie, on va en avoir besoin pour faire face aux prochains soubresauts de l'actualité. De citoyenneté aussi. Surtout même !

À *Espace de Libertés*, on a également conjugué l'éthique cet été. Histoire de surfer sur la vague. On l'a même placée au cœur d'un débat philosophique et citoyen. Si si ! Une histoire où les protagonistes la tiennent en haute estime, quitte à y perdre tout, pour l'aligner au Panthéon de ses valeurs-sœurs : liberté et démocratie. J'ai nommé les lanceurs d'alerte. Une catégorie de citoyens que d'aucuns rangent dans le groupe des « chiens de garde de nos démocraties », à l'instar des journalistes. Ces mal-aimés, limite souffre-douleurs d'un Trump qui, lui aussi, a marqué cette fin d'été par une éthique toute personnelle... C'est que l'actuel président américain n'a sans doute pas bénéficié de cours de philosophie et citoyenneté. Dommage pour lui. Dommage pour nous. Même s'il croit, lui aussi, lancer des alertes. Et de se prétendre chevalier de l'info-maison-émettrice-de-ses-propres-et-uniques-vérités, histoire de contrecarrer « ces journalistes menteurs » qu'il insulte à quasiment chaque conférence de presse. Mais, dommage encore, il lui manque deux ou trois caractéristiques nécessaires pour y parvenir. L'éthique notamment. Encore elle ! Que dire de plus d'un homme qui ose mettre sur le même pied des déverseurs de haine et des citoyens dénonçant les assauts racistes et idées nauséabondes qu'aucune démocratie digne de ce nom ne devrait tolérer ?

Osons néanmoins, nous aussi, balayer devant la porte de notre citadelle européenne. Car s'il n'y a pas eu de photo d'un autre petit Aylan échoué sur une plage proche de nous cet été, celui-ci n'en fut pas moins meurtrier, n'épargnant ni femmes, ni enfants, jamais arrivés à bon port. Avec quelques 2 409 migrants décédés dans la « grande bleue »¹, l'Europe ne tient pas ses promesses. Le nom de ce continent qui les a fait rêver est aussi celui d'une institution qui n'aura d'autre choix, tôt ou tard, que de se pencher courageusement sur un phénomène qui ne se tarira jamais : la migration. Faute de devoir faire face à un revers citoyen et à d'autres « xit », sur lesquels nous pouvons philosopher longuement, mais qui pourraient eux aussi, et sans étonnement, replacer le mot-clé de cette saison sous les feux de la rampe. 

¹ Statistiques connues jusqu'au 31 juillet 2017. Source : <http://reliefweb.int>

La plage fasciste, c'est fini !

Les estivants qui avaient l'habitude de déguster leur café face à des portraits du « *Duce* » et à des slogans tels que « ordre, propreté, discipline, sévérité » sur la plage italienne de Punta Cana, vont devoir s'habituer au changement de style. Situé à Chioggia, en Vénétie, ce bout de plage a été perquisitionné par la police début juillet. Gianni Scarpa, 64 ans, un nostalgique de Mussolini, y vouait un culte ouvertement affiché et y appliquait des règles fascistes. Dès l'entrée du camp, euh, de la plage privée, le cadre était planté pour avertir les vacanciers qu'ils entraient dans une « zone antidémocratique et sous régime [fasciste] ». Et pour ceux qui n'avaient pas encore compris, une fois installés dans leurs transats, ils pouvaient régulièrement entendre le proprio proférer les termes suivants dans un haut-parleur : « *Les gens mal élevés me dégoûtent, les gens sales me dégoûtent, la démocratie me dégoûte. Je suis favorable au régime [fasciste], mais ne pouvant pas l'appliquer hors de chez moi, je l'applique chez moi.* » *Basta così.*

Pas fréquentable

Le pitch : Un steward de la compagnie israélienne El-Al demande à une passagère de 83 ans de changer de siège car son voisin de vol, un Juif ultra-orthodoxe, ne souhaite pas être assi à côté d'une femme. L'octogénaire refuse et porte plainte, soutenue par l'IRAC, une association qui milite pour la défense du judaïsme réformé en Israël. Une première. Le jugement précise que « *dans aucune circonstance un membre d'équipage ne peut demander à un passager [...] en raison de son sexe de changer de siège dans un avion [...], car cela constitue une violation de la loi interdisant la discrimination* ». Une décision de haut vol !

Exit l'exil menstrual

Au Népal, comme dans d'autres régions d'obéissance hindouiste, les femmes sont forcées à un exil menstrual. Elles sont en effet bannies du foyer durant leurs règles, ainsi qu'après un accouchement, car considérées comme impures. La pratique du « chhaupadi » leur interdit

de toucher la nourriture d'autrui, les hommes, le bétail et les icônes religieuses (cherchez l'intrus) durant cette période. Et tant pis si certaines femmes sont mortes dans la solitude de leur hutte d'exil, ici mordues par un serpent, là étouffées par le feu allumé pour se réchauffer. Des drames que le Parlement népalais espère éviter à l'avenir, puisqu'une loi vient d'être votée pour interdir cette tradition, sous peine de prison et d'une amende.

Qui a peur du délit de solidarité ?

« *On m'incrimine parce que je montre que c'est le bordel complet. Ce dont "on m'accuse", c'est d'ouvrir mes yeux et de ne pas fermer ma gueule* » : tels sont les mots de Cédric Herrou, ce paysan des Alpes-Maritimes qui accueille des migrants chez lui, suite à sa condamnation par la Cour d'appel d'Aix-en-Provence. Les militants engagés auprès des migrants et les avocats du Gisti (Groupe d'information et de soutien des immigrés) évoquent, eux, un « délit de solidarité » et un message de dissuasion envoyé aux citoyens qui seraient tentés par ce type de... solidarité. Côté justice, on argue qu'il lui est reproché de favoriser l'entrée et la circulation des migrants sur le territoire français. Depuis 2012, une loi protège en effet les personnes qui accueillent les étrangers afin de les aider à préserver leur dignité et intégrité physique, sans contrepartie directe ou indirecte, mais pas le fait de les aider à franchir une frontière.

Djihad à l'école

Voilà qui est fait ! Après avoir limogé des milliers de fonctionnaires, juges, artistes ou universitaires et emprisonné les journalistes qui ont le malheur d'exercer leur métier, le gouvernement islamo-conservateur turc se penche à présent sur le développement de la pensée et des connaissances de sa jeunesse. Un nouveau programme scolaire a été mis sur pied pour la rentrée, avec plusieurs nouveautés. La première : le djihad fera désormais partie des concepts enseignés. Non, pas celui qui fait si peur aux Occidentaux. « *Le bon djihad* » a précisé le ministre de l'Éducation nationale, Ismet Yilmaz : « *Pas celui de la guerre sainte, mais de l'amour de la patrie.* » Nous voilà rassurés ! Côté patrie, une petite couche supplémentaire sera ajoutée, reléguant la posture et l'historique leadership d'Atatürk au second plan (le kémalisme étant par ailleurs qualifié « d'accident de l'histoire »), face au véritable événement historique d'envergure : le putsch raté du 15 juillet 2016. On vous le disait d'emblée : nous y voilà ! Mais ce n'est pas tout. Côté sciences, la théorie de l'évolution darwinienne est elle aussi évinçée. Faute de « *pertinence et parce qu'elle dépasse le niveau de compréhension des élèves* », a expliqué le ministre de l'Éducation. Le principe de laïcité énoncé dans la Constitution en est réduit à peau de chagrin. Chaque fois plus de lycées laïques sont transformés en écoles pour imams. Quant à la direction des affaires religieuses (la Diyanet, qui forme par ailleurs les imams turcs de Belgique), elle est montée en grade, avec un nombre de fonctionnaires désormais supérieur à celui du ministère de l'Intérieur, elle possède sa propre TV et une ligne verte qui

prodigue des conseils sur l'observance de la norme islamique pour des questions relevant du quotidien. Toujours dans les écoles : depuis peu, un local doit être réservé à la prière, mais surtout, seul l'islam sunnite a le droit de cité, alors que quelque 18 millions de Turcs sont, notamment, de confession alévie. Suite au prochain épisode.

Hommages

Fin juin, un grand défenseur de la cause LGTB nous a quitté. Professeur émérite de l'ULB, Michel Vincineau fut à l'origine de l'abolition d'une disposition du code pénal qui discriminait la majorité sexuelle, selon qu'il s'agissait d'une relation hétéro ou homosexuelle, fixée à 16 ans pour la première, 18 ans pour la seconde. Il sera plus tard accusé de débauche, suite à l'ouverture d'un sauna de rencontres pour homosexuels. Accusation à laquelle il répondit par une étude approfondie de la loi belge: « *La débauche en droit et le droit à la débauche* ». Après moult soubresauts judiciaires et un arrêt discriminatoire de la Cour d'appel de Bruxelles, qui fut dénoncé par de nombreuses instances à l'époque, il fut acquitté. Ce militant se rangea aussi derrière d'autres combats, tels que celui de la lutte pour le désarmement, la défense de l'environnement et des peuples soumis à l'occupation étrangère. Un parcours de défenseur des droits humains dont il laisse des traces dans ses nombreux écrits.

Deux autres militantes laïques sont aussi décédées récemment. La première, Lucie Van Crombrugge, historienne, militante pour le droit à l'avortement de la première heure, « Dolle Mina », ex-coordinatrice du Kollektief Antikonceptie (Gand), fondatrice de la FIAPAC et doctor honoris causa de la VUB pour son action en faveur des droits des femmes, est partie le 16 mai dernier. Elle a choisi cette épithaphe : « *Dieu est mort, Nietzsche est mort et moi-même, je ne me sens pas très bien...* » Le 1^{er} juillet, Jeannine Geairain, active dans la défense de la dépénalisation totale de l'avortement et co-fondatrice du centre laïque de planning familial La Famille Heureuse, est également décédée. Le Centre d'Action Laïque souhaite leur rendre hommage.

« Tout peut arriver ! »

Il refuse désormais de parler et de vivre dans la terreur de cette fatwa qui le menace depuis qu'il a écrit les « Versets sataniques », il y a 27 ans, et qui a changé sa vie et son rapport à l'écriture. Dans son prochain roman, Salman Rushdie évoque Trump et l'Amérique, la littérature engagée, l'islam et la gauche. (Belle) rencontre.

Propos recueillis par Sara Daniel et Benoît Kanabus

Espace de Libertés : Quel est l'objet de votre nouveau livre, *The Golden House*, qui sort en septembre aux États-Unis ?

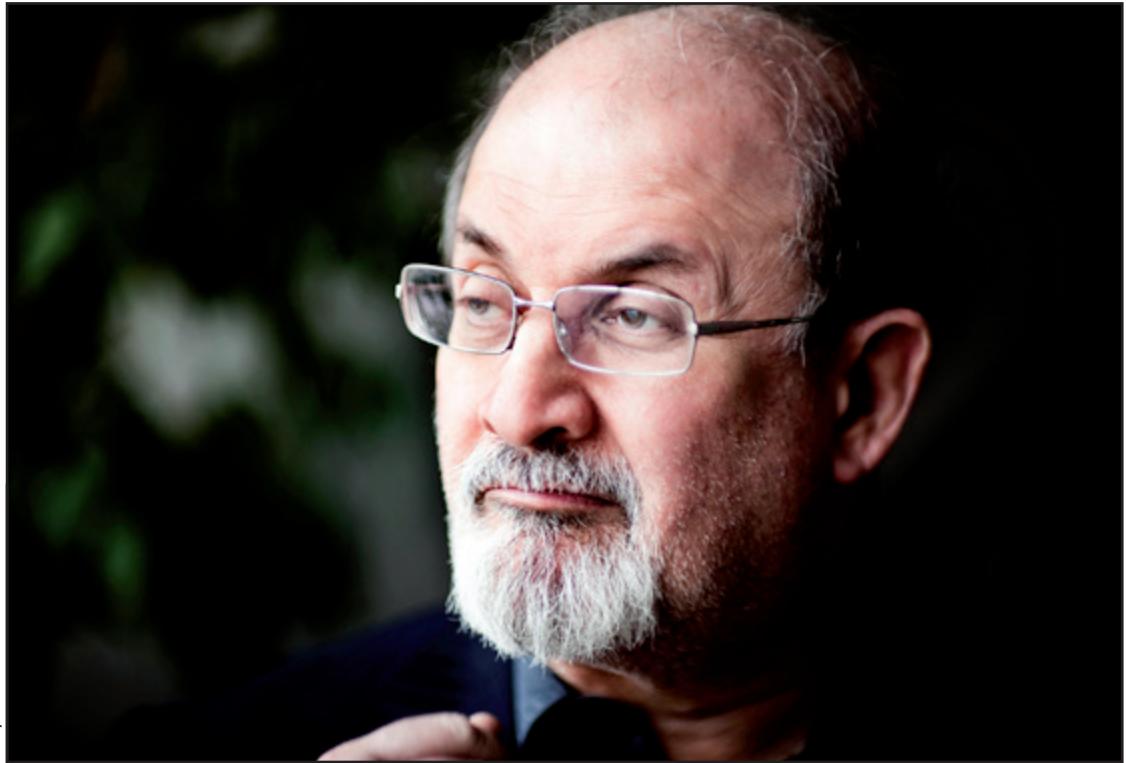
Salman Rushdie : Disons que c'est un roman new-yorkais. Il parle du destin d'une famille originaire d'Inde. Ils ont changé de nom et essayent de se réinventer de toutes pièces. C'est une trajectoire très américaine. Mais le passé finit par ressurgir et il est plein de terribles secrets. Le roman se déroule pendant la présidence d'Obama. Il s'inscrit dans cette période de huit années qui a commencé avec un formidable espoir et fini dans la déception la plus amère. *Golden House* est le nom du lieu où cette famille indienne vient s'installer à New York. Dans le quartier de Greenwich village, il existe, entre les rues Sullivan et Mc Dougal, un petit jardin secret dont beaucoup de New-Yorkais eux-mêmes ignorent l'existence. Comme dans le film d'Hitchcock, *Fenêtre sur cour*, les gens qui vivent autour du jardin s'épient les uns les autres et ont un aperçu de la vie de ces nouveaux migrants. Le narrateur est un jeune réalisateur qui veut faire de cette famille indienne le

sujet de son film. Il les approche et finit par être happé dans leur histoire. Il y a aussi des gangsters et des meurtres. Mais je ne vous en dirai pas plus pour l'instant !

Aviez-vous anticipé l'élection de Trump ?

J'avais un mauvais pressentiment. New York méprise Trump. Pourtant, même dans cette ville, vous pouviez sentir la vague qui allait nous submerger. Un jour, j'ai pris un taxi dont le chauffeur était un Indien d'origine sikh qui m'a dit vouloir voter pour lui. Comme je lui disais ne pas comprendre pourquoi il voulait élire un homme qui, manifestement, nous détestait, lui et moi, il m'a répondu : « *Parce qu'il va droit au but. Il dit ce qu'il pense et n'en a rien à foutre des conséquences.* » C'est là que j'ai compris que nous allions perdre. Bien sûr, Clinton a raté sa campagne électorale. Il y a également la Russie ; l'intervention du FBI dans les élections ; le sentiment d'une partie du pays d'être les laissés-pour-compte du rêve américain. Tous ces facteurs se sont combinés et ont abouti à l'élection de Trump.

© Syrie Moskowitz



« Personne ne sait qui est Trump, pas même lui ! »

Mais il y a, aussi et surtout, le racisme de ce pays. Il fut un facteur déterminant dans cette élection. Une partie de l'Amérique blanche a passé huit ans à ressasser sa haine d'avoir un président noir. Ces blancs-là ont opté pour un candidat suprématiste blanc, et ils l'ont eu. Sauf, bien entendu, qu'ils ne savent pas ce qu'ils ont vraiment obtenu. Puisque personne ne sait qui est Trump, pas même lui. Quelque chose d'étrange est en train de se passer dans le monde. En Grande-Bretagne, il y a eu le Brexit. Alors j'espère que les élections en Autriche, aux Pays-bas et en France sont le début du reflux de la vague populiste. Mais qui sait : nous vivons à l'ère du « tout peut arriver ».

Avez-vous envisagé de déménager à nouveau ?

Mais pour aller où ?! La Grande-Bretagne part dans les égouts et ne s'en rend pas compte. Ils sont en plein déni. Comme une famille qui ferait un pique-nique au milieu d'une voie ferrée et qui, en entendant le bruit du train qui arrive, le confondrait avec le hululement d'un chouette. Et puis, je me sens proche du réveil de la gauche américaine. Ils sont entrés en résistance. Enfin ! Car beaucoup de ses membres n'ont pas voté le 8 novembre.

Vous êtes agnostique et vous dites que la religion est un sujet qui vous ennuie. Comment supportez-vous la religiosité américaine ?

L'Amérique est étrange et, il est vrai, obsédée par la religion. Vous ne pouvez pas être élu aux États-Unis si vous ne fréquentez pas régulièrement une église ou une synagogue. C'est une des grandes différences entre l'Europe et les États-Unis. L'idée de la liberté, en Europe, s'est développée contre l'Église. Les Lumières, par exemple, ont été un mouvement de rejet du droit de la religion à brider la pensée. Dans le même temps, les États-Unis ont fourni un havre aux religieux extrémistes et puritains qui étaient pourchassés en Europe. L'Amérique a défendu la liberté de culte et non l'émancipation vis-à-vis de la religion. C'est surtout cette liberté religieuse que défend le premier amendement. Aux États-Unis, comme dans les pays musulmans, si vous dites que vous n'êtes pas croyant, vous choquez les gens. En Europe, si vous dites que vous n'êtes pas croyant, les gens se demandent

pourquoi vous prenez la peine de le dire.

Vous évoquez le monde musulman. Selon vous, le djihadisme procède-t-il d'une radicalisation de l'islam ou d'une révolte nihiliste qui s'est cristallisée sur l'islam ?

Je suis en désaccord fondamental avec ces gens de gauche qui dissocient le fondamentalisme et l'islam. Depuis 50 ans, l'islam s'est radicalisé. Coté chiite, il y a eu l'imam Khomeiny et sa révolution islamique. Dans le monde sunnite, il y a eu l'Arabie saoudite, qui a utilisé ses immenses ressources pour financer la diffusion de ce fanatisme qu'est le wahhabisme. Mais cette évolution historique a eu lieu au sein de l'islam et non à l'extérieur. Quand les gens de Daesh se font sauter, ils le font en disant « *Allah Akhbar* ». Comment peut-on dès lors dire que cela n'a rien à voir avec l'islam ? Il faut arrêter cet

« Lorsqu'une déviance grandit à l'intérieur d'un système, elle peut le dévorer. C'est ce qui se passe avec le fondamentalisme ».



© Ulf Andersen/AFP

aveuglement stupide. Bien entendu, je comprends que la raison de ce déni est d'éviter la stigmatisation de l'islam. Mais, précisément, pour éviter cette stigmatisation, il est bien plus efficace de reconnaître la nature du problème et de le traiter. C'est très bien de rappeler que la plupart des musulmans ne sont pas extrémistes. Il était également vrai que la plupart des Russes n'étaient pas des partisans du Goulag ou que la plupart des Allemands n'étaient pas des nazis. Pourtant, l'Union soviétique et l'Allemagne hitlérienne ont bien existé. Ainsi, lorsqu'une déviance grandit à l'intérieur d'un système, elle peut le dévorer, et tel est ce qui se passe avec le fondamentalisme en islam. Je me souviens d'ailleurs que, quand j'ai commencé à être la cible des attaques des islamistes, quelques journalistes américains de gauche avaient apporté leur soutien à l'imam Khomeiny parce qu'il luttait contre le pouvoir hégémonique de l'Ouest. Je me souviens aussi de mes querelles avec Derrida sur ce sujet et sur tous les sujets du reste !

À Lyon, lors de la conférence aux assises du roman de la Villa Gillet, vous étiez aux côtés de Kamel Daoud qui, comme vous, est un écrivain qui vit sous la menace d'une fatwa. Les romanciers n'ont-ils d'autre choix aujourd'hui que d'entrer en résistance contre l'obscurantisme ?

Ceci n'est pas nouveau. Mais le degré d'engagement des écrivains dépend de leur caractère. James Joyce disait que la littérature se devait d'être statique et non pas dynamique. Il voulait dire que les romans doivent

« Dans ma famille musulmane, lorsque j'étais enfant, on pouvait questionner l'existence de Dieu et personne ne vous aurait menacé pour cela. »

créer un monde et ne pas donner de conseils, ni définir une morale. La politique m'intéresse, mais je ne crois pas que le roman soit le lieu pour en faire. Néanmoins, il reste que l'obscurantisme grandit. Dans le sous-continent indien, le soufisme, cet autre islam, celui des lumières, est en danger. Dans ma famille musulmane, lorsque j'étais enfant, on pouvait questionner l'existence de Dieu et personne ne vous aurait menacé pour cela. Beyrouth et Damas étaient des villes cosmopolites. Cette régression est une tragédie.

Que lisez-vous en ce moment ?

Quand j'écris, je ne peux lire que de la poésie. Joseph Brodsky, Czeslaw Milosz, Zbigniew Herbert... Comme un coup de fouet que je m'inflige à moi-même, je lis un poème tous les matins avant de commencer à écrire, cela me rappelle à l'exigence du style, à l'intensité du langage. Car la prose doit être au niveau de la poésie.

MENA cherchent logements désespérément

Dans les prochains mois, des centaines de jeunes réfugiés risquent de se retrouver à la rue. Un défi supplémentaire pour ces MENA aux parcours semés d'embûches.

Par Françoise Raes
Journaliste

Ils viennent des pays qui font la Une des journaux. Et avant de s'inscrire dans une école pour la rentrée scolaire, ils devront se trouver un toit. En mai dernier, Rob Kaelen, chargé de projet à la plate-forme Mineurs en exil tirait la sonnette d'alarme : la crise de l'accueil des Mineurs étrangers non accompagnés (MENA) arrivés en grand nombre en 2015 (trois fois plus qu'en 2014), va se transformer en crise du logement. Le paradoxe ? C'est parce que ces jeunes réfugiés reçoivent un statut de protection de l'État belge qu'ils ne bénéficient plus automatiquement d'un hébergement.

« L'État considère que son action s'arrête dès que les jeunes ont des papiers », explique Olivier Fagel, responsable logement chez Mentor Escale, une association qui accompagne les MENA au quotidien, dans différentes villes du pays. « Nos solutions d'accompagnement, face à des loyers souvent exorbitants et des propriétaires peu enclins à louer à des jeunes dépendants du CPAS, sont de plus en plus limitées », explique encore le responsable.

Marathon locatif

En mars dernier, Zahidullah fête son anniversaire. « *J'ai eu mes 18 ans le 31 mars. On m'a dit : Tu es majeur et tu vas devoir trouver un nouveau logement. Tu as deux mois. Ce n'était pas une surprise pour moi, je savais que ce serait comme ça. Mais ce changement est tombé en même temps que ma décision d'asile et j'étais vraiment très stressé* », explique le jeune Afghan. La réponse de l'État belge est positive. Il dispose du statut de réfugié. Pour cinq ans. Des permis temporaires qui posent question, mais c'est un autre débat ! Zahidullah pousse un Ouf ! de soulagement. Mais une nouvelle course contre la montre commence pour lui. « *Pour trouver un appartement rapidement, j'ai cherché partout, surtout à Bruxelles* », se souvient-il. « *Je marchais pendant des heures et j'ai fait des dizaines de visites ! Mais dès qu'on explique à un propriétaire qu'on est au CPAS, il refuse de louer ou demande plusieurs mois de loyer d'avance. Sans l'aide de Claudine, de la maison sociale de Gembloux où je vivais alors, je n'y serais jamais arrivé. Grâce à elle, j'ai aujourd'hui un appartement. C'est un deux chambres,*

à Bruxelles, que je partage avec un ami. Je viens d'y emménager, il y a à peine deux semaines. » Une nouvelle vie d'adulte ou presque. Zahidullah a eu de la chance. Le propriétaire a signé un contrat de bail individuel. En effet, pour conserver l'intégralité de ses droits, Zahidullah ne peut pas vivre en colocation. Actuellement, il paie pour cet appartement 425 euros par mois, plus 100 euros de charge. Ce qui lui laisse un peu plus de 300 euros par mois pour « tout le reste ».

Soulever des montagnes

« Maintenant, je sais que j'ai un avenir ici. Je dois trouver une école pour

septembre et surtout commencer mes démarches de regroupement familial. Je voudrais que ma petite sœur, qui a 13 ans, puisse venir en Belgique pour aller à l'école. » Sur le front de Zahidullah, une cicatrice. « J'ai mis trois mois pour arriver en Belgique. On était trente garçons. Je suis passé par l'Iran, la Turquie, la Bulgarie, la Serbie, la Hongrie, l'Autriche, l'Italie, la France et puis je suis arrivé à la gare de Bruxelles-Midi. On a beaucoup marché, parfois la nuit. Parfois plusieurs jours d'affilée sans manger. Pour passer la frontière iranienne, on a traversé les montagnes à pied. Je ne parvenais plus à marcher, j'étais épuisé. Le passeur m'a frappé avec



© Françoise Raes

« Dès qu'on explique à un propriétaire qu'on est au CPAS, il refuse de louer », explique Zahidullah, réfugié afghan de 18 ans.

une pierre parce que je n'avancais pas. Et voilà, ma tête s'en souvient », rigole-t-il, pudique.

Son meilleur ami, Imran, 18 ans, connaît bien cette route. Il l'a parcourue lui aussi, accompagné de son grand frère. « *J'ai quitté l'Afghanistan avec mon frère aîné. Mais on s'est perdu à Istanbul. La police est arrivée. Les passeurs ont mis les plus jeunes d'un côté et les plus vieux de l'autre. Ils m'ont dit : Ton frère continue de son côté, tu le retrouveras en Allemagne. Mais en Allemagne, il n'y avait personne. Depuis je le cherche. J'ai un dossier ouvert à la Croix-Rouge.* » Imran a passé sa première journée en Belgique sur la dalle de la gare du Nord. C'était il y a deux ans. Mais récemment, il a dû y dormir à nouveau. Une seule nuit. « *Il y a six mois, j'ai eu un OK pour recevoir l'asile en Belgique. Pour un an. On m'a donné dix jours pour trouver un nouveau logement. J'ai visité des dizaines d'appartements. Aucun propriétaire ne voulait me les louer. Après dix jours, le responsable de la structure où je logeais a pris mes clés. Je pensais qu'il blaguait. Mais non, j'étais dehors ! J'ai dormi pendant trois jours chez un ami, dans son salon, et puis j'ai dormi une nuit dehors* », explique Imran. Son tuteur l'a aidé pour qu'il ne se retrouve plus à la rue. Des amis à lui, une famille, l'hébergent désormais. « *J'ai ma propre chambre et même un ordinateur que je peux utiliser. Ce sont des gens très gentils. En septembre, je vais emménager dans une maison à Leuven avec cinq autres étudiants, que des filles* », dit-il en souriant. Là aussi, c'est l'intervention conjointe de l'ASBL et de son tuteur qui l'ont tiré d'affaire.

C'est parce que ces jeunes réfugiés reçoivent un statut de protection de l'État belge qu'ils ne bénéficient plus automatiquement d'un hébergement.

Mais tout le monde n'est pas si bien entouré et les logements accessibles et salubres manquent cruellement. « *Nous craignons que ces jeunes se retrouvent à la rue* », poursuit Olivier Fagel, de Mentor Escale. Un retour dans un non-lieu. « *Dans ce type de situation, le risque c'est d'accepter n'importe quoi à n'importe quel prix et de vivre dans des conditions insalubres. On met ces jeunes en concurrence avec des publics déjà précarisés. Ils cumulent les difficultés. Comment prendre son indépendance et suivre ses études quand on vit au milieu du salon de quelqu'un d'autre ou qu'on passe la nuit au Samu social au milieu d'adultes alcoolisés ? Alors qu'on leur demande de se concentrer sur leur réussite scolaire, de faire leur travail d'intégration... Comment peuvent-ils à nouveau faire confiance aux adultes si la société qui les accueille tient un discours, mais n'agit pas en conséquence ?* » conclut le responsable.

Gare du Nord, aller-retour

Trouver un logement, c'est bien, mais encore faut-il arriver à le

conserver. Cédric, 22 ans est originaire de Kinshasa. Il dispose d'un statut de réfugié en Belgique. « *En juin dernier, alors que je terminais mon TFE et mon examen final, mon propriétaire m'a dit qu'il vendait tout l'immeuble et qu'il fallait que je parte. Cette nouvelle arrivait au pire moment. J'étais extrêmement stressé ! Bon, maintenant, j'ai réussi mes études. Mon objectif principal est de trouver un travail au plus vite parce que d'expérience, je sais qu'aucun propriétaire ne souhaite louer à une personne qui dépend du CPAS.* »

Pour la plate-forme Mineurs en exil, il est indispensable de faciliter l'accès au logement pour ces jeunes en leur autorisant la colocation sans perdre leur revenu d'aide sociale et en individualisant leur parcours d'accueil. « *Les propriétaires se méfient de ces jeunes locataires potentiels, alors que*

ceux-ci sont très bien accompagnés par des services spécifiques », explique Rob Kaelen. « *Le système actuel a pour conséquence que certains jeunes se retrouvent sur le marché locatif privé trop tôt, avant d'avoir pu faire avec eux un travail sur l'autonomie. D'autres sont coincés trop longtemps dans le système alors qu'ils seraient prêts à vivre de manière autonome* », poursuit le responsable, qui plaide pour un accueil individualisé des MENA.

Quant à Imran, il voit désormais son avenir avec confiance. « *Le plus important pour moi, c'est de retrouver mon grand frère et que mon petit frère – quatre ans – me rejoigne. Ici, il pourra aller à l'école et grandir en sécurité. Le vendredi, je suis bénévole dans une association qui donne des repas à la gare du Nord. Ça me fait plaisir d'aider. Parce que ces gens, avant, c'était moi.* »

Portrait chiffré

- Entre janvier et juin 2016, 9 enfants sur 10, qui ont traversé la Méditerranée par l'Italie, n'étaient pas accompagnés par un adulte.
- En Belgique, en 2015, 5 047 MENA ont été recensés contre 1 732 l'année précédente.
- 80 % des MENA en Belgique sont des garçons.
- Les MENA arrivent de plus en plus jeunes. Le nombre d'enfants seuls et âgés de 12 à 14 ans ne cesse de croître en Belgique.
- Ces deux dernières années, l'Afghanistan, la Syrie, l'Irak, la Somalie et la Guinée représentent leurs principaux pays d'origine.

Directeur de prison : l'homme-orchestre

Comme la plupart des cadres de l'administration publique, les pratiques quotidiennes des membres d'une équipe de direction pénitentiaire sont essentiellement axées sur des choix décisionnels qui requièrent des savoirs analytiques, juridiques, politiques, managériaux, psychologiques et éthiques. Une articulation complexe !

Par Christophe Dubois
Sociologue ULG

La gestion de la détention caractérise le « cœur du métier » des directeurs de prison. Elle s'accomplit via diverses pratiques : rapports disciplinaires, visites des détenus punis et placés en cellule nue, signatures de divers documents (billets d'écrou, citations à comparaître, décisions de la chambre du conseil, etc.), réponses aux nombreux courriers de détenus et d'avocats, vérification des listes de visiteurs, rédaction et transmission d'avis pour la Direction de Gestion de la Détention (DGD) et le Tribunal de l'application des peines (TAP). Ces tâches nécessitent une bonne connaissance des détenus et de leurs dossiers. Et, surtout, des lois pénitentiaires du 12 janvier 2005 et du 17 mai 2006, des règles concernant les motivations d'actes administratifs, du droit de la procédure pénale, du droit de la défense sociale, etc. La coordination des activités pédagogiques (les cours), des formations professionnelles et du travail effectué par les détenus (travail domestique et gestion des ateliers),

de même que la prise en charge de l'urgence (tentatives d'évasions, suicides, émeutes, etc.) font également partie de la gestion de la détention. La connaissance des détenus, du personnel et de l'établissement (la culture organisationnelle locale), tout comme celle, plus technique, de la règle (le code pénal, les notes de service, les procédures disciplinaires) complètent l'expertise singulière accumulée, au fil des années de travail, par chaque directeur.

Une profession méconnue et aux enjeux multiples

Si le contexte de travail des équipes de direction se caractérise par de nombreuses contraintes, des zones d'incertitude existent également : elles se logent autant dans les interstices des innombrables sources de règles (lois, décrets, circulaires, arrêtés, notes de services et autres règlements d'ordre intérieur) que dans l'imprévisibilité des comportements individuels et col-

lectifs des détenus (organisation des mouvements, évasions, émeutes, violence, [tentatives de] suicide, etc.) et des agents (arrêt de travail, blocage des activités, absentéisme, etc.). Elles se caractérisent aussi par la nécessité de coopérer avec des associations, des autorités locales, la police, leur administration, le ministre de la Justice et d'autres ministères. En plus d'être incertaines, ces relations de coopération visent à résoudre d'autres zones d'incertitude urgentes, quelquefois routinières (annulation d'activités ou de visites, rapports disciplinaires), d'autres moins (grèves, émeutes, évasions, suicides). C'est précisément dans ces situations saturées de contraintes

complexes et rigides que leur légitimité, leur image et celle de leur établissement sont en jeu. C'est là que la majorité des directeurs révèlent leur capacité à articuler, en situation, les contraintes et à créer ou saisir instantanément certaines opportunités.

De la bonne décision

En détention, le moindre « événement » nécessite en effet des décisions rapides et singulières. Tous les acteurs se tournent alors vers le chef d'établissement, le directeur de garde ou un autre membre de l'équipe de direction. Leurs décisions reposent généralement sur leur – parfois



© Fred Tanneau/AFP

En détention, le moindre « événement » nécessite des décisions rapides et singulières.

maigre – expérience, sur leur « feeling », mais aussi sur leur propre connaissance des règles et de la culture organisationnelle locale. La décision de cette directrice illustre ce type de situation : « *Aujourd’hui, on est en sous-effectif. Ce matin, j’avais un détenu à emmener à l’hôpital. Le médecin avait diagnostiqué une crise d’appendicite avec risques d’aggravation. La question était de savoir si j’allais envoyer le détenu à l’hôpital seul avec un surveillant, ou bien avec deux surveillants comme le prévoit la procédure, au risque de déforcer les équipes sur place. J’ai choisi de ne pas suivre le règlement : un seul surveillant. Sinon, j’étais forcée d’annuler des mouvements, donc des activités. Or les détenus ont le droit de suivre des activités qui se font de plus en plus rares, et aussi d’être soignés.* » Que faire ? Prendre la responsabilité d’envoyer un seul agent (irrégularité formelle) ou d’en envoyer deux (accroître la situation de sous-encadrement, les risques de désordres, la suppression d’activités pour les autres détenus) ?

Le récit de ce directeur illustre encore une décision prise dans une situation différente : « *Lundi soir, j’étais de garde. Un détenu se barricade dans sa cellule. En tant que directeur, je suis responsable de la sécurité et de la vie du détenu. Je suis conscient de la dangerosité qu’il représente pour lui-même et pour les agents. J’avais le choix entre deux options : attendre que le détenu se calme, seul dans sa cellule, mais il risquait alors d’attenter à ses jours ; ou bien en intervenant de manière musclée, sans savoir quelles seront les conséquences de l’intervention pour les hommes et pour*

le détenu. J’ai donné un rapide coup de fil au chef d’établissement. On a choisi d’intervenir en force. Mais le détenu avait enlevé la lunette des toilettes de sa cellule. Il l’a fracassée sur la tête d’un agent. L’agent a perdu un œil. »

Prise de conscience

Ces deux décisions ne consistent pas – ou pas principalement – à appliquer mécaniquement des routines ou des savoirs scientifiques. Face à des problèmes singuliers et complexes, les directeurs prennent des décisions qui comportent parfois une forte dimension de pari : leur travail est alors conjecturel, parce qu’il porte sur une réalité qui échappe à toute maîtrise systématique.

Finalement, le métier de directeur de prison est encore peu étudié – surtout dans le monde francophone. Étonnant : ils ne sont pas formés – contrairement à leurs homologues français dotés d’une formation de base rémunérée durant deux années à l’ENAP – et peu conscients des diverses formes de savoirs mobilisées au quotidien dans leur travail. Le fait de qualifier leurs pratiques quotidiennes de « décisionnelles » permet de relativiser le constat récurrent par lequel ils regrettent de « ne pas/plus avoir de pouvoir ». Enfin, ce processus de recherche a encouragé l’administration centrale à se préoccuper du rôle spécifique des directeurs de prison via la mise sur pied d’un cycle de formation continue à destination des chefs d’établissement, et bientôt, des membres des équipes de direction francophones. 

Liberté, égalité, café !

L'égalité homme-femme, ça se partage... aussi à la table des bistros. Une fois par mois, les militantes de l'association bruxelloise AWSA (Arab Women's solidarity Association) s'installent dans des bars où il n'y a pas une nana et discutent mixité avec la clientèle. Brèves de comptoirs.

Par Françoise Raes
Journaliste

Ce dimanche, une fois n'est pas coutume, c'est l'été à Bruxelles. La dizaine de femmes de l'association AWSA s'est donné rendez-vous à la sortie du métro Comtes de Flandre, à Molenbeek. Sur le parvis Saint-Jean-Baptiste, les caméras de CNN ont quitté les lieux depuis belle lurette. Mais l'air est doux et les terrasses pleines, à craquer. Les militantes poussent les tables

et les chaises, avec l'aide du gérant et installent leur QG à la terrasse du café Avenida sous les regards interloqués des clients. AWSA est une association féministe, mixte et laïque qui travaille pour la liberté de choix des femmes arabes. Elle valorise leur apport intellectuel et culturel au travers d'actions conviviales. « Femmes au café » fait partie des plus médiatisées.



© Françoise Raes

S'asseoir et discuter pour essayer de sensibiliser.

© Françoise Raes



Le fait de s'asseoir « au café des hommes » constitue déjà un acte de résistance.

Girls just wanna have fun

« Pour moi c'est une façon positive d'entrer en dialogue avec les hommes qui habitent le quartier. De plus, c'est une manière très concrète de favoriser la visibilité des femmes dans l'espace public », explique Fatma. Pour cet après-midi d'été, elle est venue avec une amie, Chadia qui, au départ, n'était pas très chaude. « Honnêtement, j'avais des réticences... Venir à Molenbeek, à ces terrasses de café où il n'y a pas une seule femme, j'avais peur que les choses se passent mal. Mais voilà, on s'est installées, on nous a regardées un peu et la vie reprend son cours », commente la jeune femme qui a de la famille « dans le quartier ». Son amie Fatma de renchérir : « Si j'avais des oncles ou des gens de ma famille dans le quartier, peut-être que j'hésiterais. Il

faut un sacré courage, quand même... » En effet, dans le quartier, l'opinion d'autrui sur ce que fait chacun semble dotée de superpouvoirs capables de refroidir les plus indépendantes des femmes. Et autour de la table, il y en a une sacrée brochette.

Amina fait partie de la chorale d'AWSA. C'est la deuxième fois qu'elle participe à un « Femmes au café ». « C'est l'occasion de revoir tout le monde et une façon, pour moi, d'oser franchir cet espace à la fois réservé et dominé par les hommes. Au Maroc, dans beaucoup de grandes villes, cette discrimination n'existe pas. Les femmes s'installent en terrasse sans que personne n'y prête attention. » Une opinion que Rihab nuance. « À Tanger, si je m'installais dans un café avec un bouquin, on ne me laissait pas tranquille. « Une jolie

fille seule, elle cherche forcément quelque chose», pensent les hommes », explique-t-elle. « J'ai été choquée, en arrivant à Bruxelles, de voir que cela puisse exister aussi dans un pays européen. J'avais pas mal d'appréhensions sur cette idée de "Femmes au café". Mais au fil des actions, j'ai réalisé que derrière ces hommes d'apparence macho, il y a des humains avec leurs fragilités, leur sensibilité. Et qu'on pouvait dialoguer avec eux. » Autour de cette table, outre la mixité, d'autres mélanges opèrent. Car sont rassemblées ici des femmes arabes éduquées et libres. Des femmes souvent invisibles aux terrasses des cafés de Molenbeek, mais aussi au JT du soir...

Les hommes savent pourquoi

Autour des thés à la menthe – meilleurs que partout ailleurs, disent-elles en cœur, une motivation de plus pour cette action ! – tout le monde s'accorde sur le mantra : « féministe oui ! Mais pas contre les hommes ». Comme si le mot par sa nature recérait une agressivité qu'il fallait tenir à bonne distance. Les hommes, donc, les voici pris gentiment à partie. Une ou deux femmes du groupe vont les voir à leur table, expliquent l'action, leur demandent leur avis. Certains – peu nombreux – rejoignent le groupe pour discuter. Questionnés sur le pourquoi de leur présence au café sans leur compagne, certains répondent que comme leur femme est musulmane, elle n'a pas le droit de venir au café. D'autres ont peur du qu'en-dira-t-on (comme quoi les femmes ne sont pas les seules !). À la terrasse du bar, religion et tradition s'entendent comme larrons en foire

pour laisser les femmes à distance de la machine à expresso. D'autres clients considèrent que le lieu n'est pas assez bien pour leurs femmes et qu'ils leur manqueraient de respect en les emmenant là. AWSA organise des manifestations culturelles dans les cafés pour sortir les bars de leur jus patriarcal et favoriser la mixité autour d'un concert de la chorale ou d'une expo. C'est dans ce cadre que Nezha a fait l'expérience de ses premiers « Femmes au café ». « C'était un projet photographique sur les femmes dans l'espace urbain de Piano Fabriek et nous avons collaboré avec AWSA pour exposer ces portraits de femmes aussi dans des cafés. Les hommes les plus âgés étaient très admiratifs et reconnaissants de les voir ainsi mises en valeurs, alors que les plus jeunes étaient indignés de voir le portrait de leurs mères aux cimaises. » Bref, il y a du boulot. « Dans les quartiers, ces terrasses occupées uniquement par des hommes, ça rétrécit l'espace public », explique Mariem. « Est-ce qu'on a envie, nous les femmes, de vivre dans des endroits où on se sent mal ? Non. Et je dis cela sans provocation », poursuit la jeune femme qui travaille chez Awsa. « Quand on est assises comme ça », poursuit sa collègue Alicia, « d'autres femmes nous voient et de ce simple fait, certaines, parfois, s'arrêtent, poussent la porte et s'assoient, elles aussi ». Des femmes assises. Au café. Heureuses d'être là. Ce n'est pas la révolution. C'est un pied dans la porte. Et l'air qui entre fait du bien à tout le monde.





22 Qui se cache derrière le DUP ?

25 Osons le débat moral !

28 Crise de l'asile : les droits humains sur le fil

Qui se cache derrière le DUP ?

En juin dernier, le DUP (Parti unioniste démocrate), formation extrémiste d'Irlande du Nord, était appelé à la rescoufle par la première ministre britannique, Theresa May, pour s'offrir une majorité. Un choix loin d'être anodin ! Poète et auteur nord-irlandais, Damian Gorman utilise la narration comme outil de compréhension et de médiation avec les résidents de zones de conflits, telles que l'Irlande du Nord et le Proche-Orient. Pour « Espace de Libertés », il livre une réflexion sur ce parti populiste, mûtinée de son histoire et expérience personnelle. Carte blanche.

Par Damian Gorman
Poète et écrivain

Le hasard des choses fait que je me trouve au Proche-Orient lorsque je parcours mes notes pour cet article. Ici, la tension est palpable, elle est même tellement présente que l'on pourrait presque la photographier. Ce matin, dans les rues de Jérusalem-Est, les gens circulent sans bruit, silencieusement, prudemment, sous la menace. Nous vivons tout en sachant que la paix frêle du matin finira bien par être perturbée. Peut-être aujourd'hui, peut-être demain... Je connais bien ce genre de journée, une journée de lendemain de violences où l'on retient son souffle pour celles à venir. Je le reconnais de mon enfance passée en Irlande du Nord pendant « les troubles ». En 1972, une année particulièrement difficile, nous avions perdu notre maison et avions dû déménager dans un camping de caravanes. Hors saison, il n'y

avait qu'une seule autre caravane qui était occupée de temps en temps. Elle était plus grande et plus luxueuse que notre caravane de location, et Bobby, le responsable du camping, avait dit à mon père qu'elle appartenait au révérend Ian Paisley. Ian Paisley, le pasteur agitateur qui avait créé, dans les années précédentes, le Parti unioniste démocrate (DUP), au ton plus fort et plus cru, dans la politique protestante ; lui-même qui, en 1969, avait dit des catholiques (que nous étions) : « *Ils se multiplient comme des lapins et se propagent comme la vermine.* » Ian Paisley qui, pour nous les enfants, était le grand méchant loup. Un personnage que les parents pouvaient évoquer pour obtenir obéissance. Voilà avec qui nous partagions (parfois) notre camping pendant l'hiver. Je ne l'ai jamais vu en chair et en os, mais je le voyais

« Les gays pourraient être “guéris” de leur homosexualité, en particulier par “un bon chrétien”. » (Iris Robinson, DUP)

souvent à la télévision, cette année-là, ainsi que les suivantes. Je l'ai vu mener son parti, le DUP, pendant les années 1970 et au début des années 1980, dans une campagne contre la légalisation de l'homosexualité en Irlande du Nord. Une campagne qui portait l'ignoble slogan « *Sauver l'Ulster de la sodomie* ».

Virée paramilitaire

Je l'ai vu, lui et son DUP, flirter dangereusement avec les paramilitaires pendant les années 1980. Pour s'opposer à l'Accord anglo-irlandais, qui donnait à peu près à Dublin voix au chapitre dans les discussions sur l'avenir de l'Irlande du Nord, ils appellèrent de leurs vœux la création d'une « *force organisée et disciplinée qui ne plierait, ni ne céderait* » tant que l'Accord serait en place. Ainsi naquit la “*Ulster Resistance*”, une organisation qui paradait en béret rouge, parfois au beau milieu de la nuit ; parfois inspectée par Ian Paisley et son adjoint du DUP, Peter Robinson. Un monstre avait été créé et le DUP finit par le désavouer. Un véritable arsenal – dont 200 fusils d'assaut de fabrication tchèque – avait été introduit clandestinement en Irlande

du Nord par la *Ulster Resistance*, en collaboration avec deux groupes paramilitaires bien établis. Le DUP avait alors déjà pris ses distances, mais avant cela, le dirigeant du parti avait (étrangement) repris les mots de Malcolm X en proclamant : « *Tout homme d'Ulster doit rejoindre la résistance – quels que soient les moyens exigés par la situation – contre ceux qui voudraient nous associer contre notre gré à une république comprenant toute l'Irlande.* »

La Terre a moins de 10 000 ans !

Pour comprendre le DUP, le parti qui permet aux conservateurs de Theresa May de se maintenir au pouvoir au Royaume-Uni, il faut comprendre quelles sont les racines du parti via le Paisley-isme. Ce que je vous raconte ici n'est pas non plus toute l'histoire (nous le verrons) de feu le Révérend Paisley ; et il est important de reconnaître que d'autres que lui ont été – et sont – responsables de la ligne du parti. Il y a, par exemple, Mervyn Storey qui, lorsqu'il était président du comité de l'éducation du DUP, était également membre de la Fondation Caleb, une organisation qui croit, entre autres, que la Terre a moins de 10 000 ans. On retrouve dans cette même organisation, Nelson McCausland, un ancien professeur de sciences qui devint le secrétaire d'Irlande du Nord de la *Lord's Day Observance Society*, avant de devenir ministre de la Culture (DUP) à l'Assemblée d'Irlande du Nord. C'est en cette qualité qu'il écrivit au Musée d'Ulster pour demander que soient exposés des éléments création-

nistes, ainsi que d'autres pièces anti-évolution afin de « *réfléter le point de vue de tous les citoyens d'Irlande du Nord* », au lieu de ne montrer « que » les conclusions de la science du XXI^e siècle. Il y a également Iris Robinson, épouse de Peter Robinson, le successeur de Ian Paisley à la tête du parti. Je ne vais pas ici alimenter les interminables discussions sur la vie personnelle de cette dame, mais il est vrai que cette ancienne députée et ministre de l'Assemblée d'Irlande du Nord a un jour dit des homosexuels qu'ils étaient « *tordus et pervers* » et que l'homosexualité était une « *abomination* », reflétant par là le point de vue de bon nombre de représentants du DUP et de ses partisans. Dans une interview donnée à la radio, que j'ai entendue de mes propres oreilles, elle avait déclaré que les gays pourraient être « *guéris* » de leur homosexualité, en particulier par « *un bon chrétien* ».

Se fabriquer l'espoir

Arlene Foster, la dirigeante actuelle du DUP, est peut-être un personnage plus complexe. Elle est bien évidemment, elle aussi, conservatrice sur les questions de morale personnelle. Elle n'œuvre pas à – ni ne souhaite – l'extension de la loi sur l'avortement en Irlande du Nord (où l'avortement n'est autorisé, à l'heure actuelle, que dans les cas les plus extrêmes), et elle est opposée au droit des homosexuels à se marier, ce qui en fait le seul endroit de toutes les îles britanniques où le mariage pour tous n'est pas en vigueur). La raison pour laquelle elle me paraît plus complexe est que,

malgré que son père – un agent de police contractuel – fût abattu par l'IRA et qu'elle-même eût échappé à une bombe dans un bus scolaire, elle parvint à travailler au sein du gouvernement avec Martin McGuinness, ancien commandant de l'IRA. Cette relation ne fut jamais simple – aussi se termina-t-elle mal – mais tous deux parvinrent tout de même à travailler ensemble quelque temps.

Ce sont des choses comme cela qui me redonnent espoir. Qui sait si l'accord conclu entre le DUP et Theresa May fonctionnera, que ce soit pour la Grande-Bretagne ou pour l'Irlande du Nord ? J'ai mes doutes, de sérieux doutes, mais aussi de l'espoir. Car en Irlande du Nord – tout comme au Proche-Orient –, lorsqu'il n'y a pas d'espoir, il faut le fabriquer soi-même. Et dans la recette de mon espoir, il y a comme ingrédient le fait que Ian Paisley, fondateur du DUP, celui-là même qui me qualifiait de « *vermine* » en 1969, a réussi à former un gouvernement avec ses ennemis jurés, le Sinn Fein, 40 ans plus tard, en déclarant : « *Je pense que l'Irlande du Nord est entrée dans des temps de paix [...] Il sera si bon de participer à la merveilleuse guérison de notre province...* » Et pour reprendre les mots du fils de Ian Paisley à l'occasion de la mort de Martin McGuinness, « *La façon dont une personne commence son voyage est, bien sûr, importante. Mais c'est la façon dont elle le finit qui compte le plus.* »

Osons le débat moral !

Nouveau président de la Fédération Humaniste Européenne (FHE), Giulio Ercolessi apporte dans ses bagages son engagement citoyen, politique et de militant laïque, d'un demi-siècle. Homme de plume et amateur de grands débats éthiques et moraux qui animent la société, il pose les jalons de son mandat.

Par Sandra Evrard
Rédactrice en chef

L'homme est discret. La voix posée, mâtinée des consonances mélodieuses de son pays d'origine : l'Italie. L'articulation de sa pensée est réfléchie. Tout comme les actions qu'il entend mener au sein de la Fédération Humaniste Européenne (FHE) dont il assume la présidence depuis le mois de juin dernier, succédant ainsi à Pierre Galand, qui lui a transmis le gouvernail de la laïcité européenne. Originaire de Trieste, Giulio Ercolessi est un homme engagé. Depuis toujours. Ou presque. À 15 ans, il devient membre de la jeunesse libérale et son dirigeant provincial à 16 ans. À 20 ans, secrétaire général du Parti radical. C'est qu'il y a du pain sur la planche, à l'époque, dans une Italie qui lutte pour obtenir le droit au divorce et l'abolition du Concordat. « *C'était un parti très laïque, même anticlérical et antimilitariste, car il n'existant pas encore de loi sur l'objection de conscience, le service militaire était obligatoire. Il s'agissait d'un mouvement pour les libertés civiles, car la classe politique avait encore la vision d'une société fort catholique. Elle ne s'était pas rendu compte que la laïcisation de la société avait évolué* »,

se rappelle le Président, aujourd'hui âgé de 64 ans. Puis arrive le trublion Marco Pannella, un homme aussi passionnant que passionné, leader charismatique et imprévisible... « *Je suis resté dans le parti jusqu'en 1980, lorsque Marco Pannella a eu une crise religieuse et est tombé amoureux du pape Jean-Paul II. Il s'est engagé dans des combats contre la famine et, pendant 20 ans, n'a plus parlé de laïcité. Je les ai laissé tomber. Depuis lors, je suis politiquement sans-abri* », sourit Giulio Ercolessi. Sans parti. Mais pas sans convictions. Ni sens de l'action. Car du pain sur la planche, il le sait, il y en aura également, au niveau européen.

La laïcité européenne à l'index

Afin de le soutenir dans son action, Giulio pourra bientôt compter sur un nouvel outil. Utile et ambitieux. « *Parmi les priorités actuelles de la FHE, nous travaillons à l'élaboration d'un index de la laïcité des États européens, basé sur différents critères tels que la séparation État/Eglise, l'avortement, le mariage gay, le financement des églises, etc. Les critères d'évalua-*



Giulio Ercolelli, nouveau président de la FHE et militant laïque italien depuis l'âge de 15 ans !

tion prendront aussi en compte des situations concrètes au niveau qualitatif : par exemple, si un État autorise l'avortement, mais que dans les faits, on observe une pénurie de médecins qui le pratiquent réellement dans certaines régions. S'il y a des exceptions régionales, nous les mentionnerons. Nous projetons de publier régulièrement cet index, comme le fait Transparency International. C'est quelque chose que les médias apprécieront. Le premier devrait paraître l'année prochaine. »

Parmi les autres priorités qui seront soutenues par le président de la FHE, une campagne contre la répression du blasphème sera bientôt lancée. Giulio Ercolelli entend aussi s'attaquer à la question du statut de l'embryon, qui est également en plein débat dans notre pays. Une question

sur laquelle il a son petit avis. « *À chaque fois que l'on parle de ce sujet, de l'avortement, de la recherche sur les cellules souches, les questions morales sont toujours soulevées par nos adversaires, alors que nous sommes davantage portés sur les questions pratiques et des positions basées sur l'idée "du moindre mal". Mais nous risquons ainsi de perdre notre place dans le débat moral, alors que nous avons également des arguments dans ce domaine-là, de même que des ressources académiques et scientifiques.* Je vous donne un exemple : *il y a deux bâtiments qui prennent feu. Dans l'un d'entre eux, il y a deux enfants qui crient pour être sauvés. Dans l'autre, il y a des centaines d'embryons dans un congélateur. Il n'y a pas le temps pour sauver les deux bâtiments, quel choix faisons-nous ? Si l'on pense que les embryons sont des*

personnes humaines, on devrait songer à sauver ces centaines de personnes au lieu des deux enfants. Sommes-nous prêts à cela ?»

Oser la position morale

Le débat d'idées, ça le connaît. Auteur de livres, contributeur à divers journaux italiens, notamment à la revue *Critica liberale*, soutenue par une fondation de libéraux allemands, Giulio souhaite également proposer des cycles de conférences sur de grands débats sociétaux. Quelques exemples ? La laïcité comme facteur d'intégration des immigrants. Explications. « *Dans beaucoup de pays d'accueil, l'intégration des immigrés est basée sur le dialogue inter-religieux. Or, certains migrants quittent leur pays car, précisément, ils ne supportent pas la discrimination sur base de la religion. C'est notamment le cas des migrants homosexuels, mais aussi des non-croyants. Lorsqu'ils se retrouvent dans les pays européens, au sein de quartiers à forte concentration immigrée, ils ne se sentent pas libres d'affirmer leur laïcité. Je pense qu'il s'agit d'un phénomène sous-estimé. Nous ne devons pas être timides et oser affirmer que la laïcité est le meilleur vecteur d'intégration de la diversité. C'est une question de vivre-ensemble, mais aussi de dignité humaine et de liberté individuelle. Surtout que dans certains pays, l'aide sociale passe par le convictionnel. En Italie, les organisations catholiques constituent plus ou moins les seules qui vont offrir de l'aide. C'est un peu la même situation que celle des immigrés italiens arrivés à New York début du XX^e siècle où le*

« Les questions morales sont toujours soulevées par nos adversaires, alors que nous sommes davantage portés sur les questions pratiques. »

seul réseau de sécurité sociale qui existait était celui de la mafia sicilienne ! » Voilà qui est dit.

Une dernière petite question à cet Européen convaincu, tendance fédéraliste : Vous avez écrit un livre sur le suicide de l'Europe en 2009¹. Nous y sommes, au suicide ? « *Depuis 2008, l'Europe a bien régressé. Mon livre est plus d'actualité aujourd'hui qu'à l'époque ! En Italie, après le Brexit et Trump, les gens se sont rendu compte que si nous votons de manière irrationnelle, il y a un risque que nous gagnions. Peut-être que cela change la donne. Par contre, j'ai vu qu'il y a eu un livre publié en Italie, en 1930, avec exactement le même titre que le mien. À l'époque, il y avait déjà les nazis en Allemagne, l'Italie était toujours dans la Société des Nations et la thèse était que sans la SDN il y avait un risque de Seconde Guerre mondiale. J'espère que mon livre ne sera pas aussi prophétique ! » Espoir que personne n'aura envie de contredire !*

¹ Giulio Ercolessi, *L'Europe vers son suicide ? Sans Union fédérale, le sort des Européens est inéluctable*, éditions Dedalo, 2009.

Crise de l'asile : les droits humains sur le fil

Deux ans après le début de ce que d'aucuns ont qualifié de « crise des migrants », où en est la situation migratoire en Belgique ? Myria, le Centre fédéral Migration, dresse l'état des lieux au cœur d'un rapport annuel particulièrement étayé.

Par Sandra Evrard
Rédactrice en chef

« En Belgique, on observe une baisse significative des demandes d'asile. Les politiques servent à favoriser ou à dissuader l'immigration et cela a fonctionné. L'Europe "a réussi" à canaliser le flux des réfugiés par une double action. Premièrement par la fermeture physique des frontières entre la Grèce et ses voisins. Deuxièmement avec le fameux "deal" entre la Turquie et l'UE. Mais le reste du monde peut témoigner que les raisons qui poussent les populations à l'exil perdurent et augmentent encore », explique François De Smet, directeur de Myria. D'après les derniers chiffres publiés par le rapport annuel du Centre fédéral Migration, le nombre de demandeurs d'asile en Belgique a en effet chuté de 63 % entre 2015 et 2016, passant de 38 990 demandes à 14 250. Une situation qui n'est pas alignée sur la tendance européenne où la diminution des demandes d'asile n'est que de 4 %, alors que l'Allemagne fait face de son côté à un boom de 63 %, dû aux arriérés d'enregistrement des arrivées de 2015. Pas de surprise concernant les nationalités des demandeurs d'asile : ce sont toujours les Syriens qui constituent le gros

du peloton, suivis des Afghans, des Irakiens et des Somaliens. En revanche, l'actualité politique de la Turquie amène les demandes d'asile turques à la sixième position. Alors, la crise des migrants est-elle terminée ? « À mon sens, il s'agit plus d'une crise de l'asile que de la migration. Il n'y aurait pas eu cet appel d'air et cette cacophonie si certains pays n'avaient pas réagi en se refermant sur eux-mêmes. Car un million de réfugiés, ce n'est jamais que 0,2 % de la population européenne et l'Europe n'accueille que 6 % des réfugiés du monde. Si nous avions eu une politique migratoire européenne basée sur la coopération et des critères objectifs, nous aurions pu éviter cette situation et d'autres répercussions, comme l'attrait des populismes », commente Arnaud Zacharie, directeur du CNCD (Centre national de coopération au développement).

Relocalisation et Turquie : gros bémol

Ces chiffres ne doivent pas cacher une réalité humanitaire nettement plus nuancée et dramatique. De

nombreuses questions juridiques et morales demeurent quant à la gestion de ce flux migratoire au niveau de l'Union européenne. Les violations des droits fondamentaux sont notamment courantes dans les *hot spots* grecs et italiens, avec des détentions illégales prolongées, ou l'usage de la force pour prendre les empreintes digitales. Sans oublier les conditions de vie précaires et le manque d'encadrement et de scolarisation des enfants, entre autres. En novembre 2016, la Belgique a d'ailleurs rappelé ses experts des îles grecques pour cause de situation sécuritaire précaire. C'est dire ! L'on observe aussi des manquements par rapport aux engagements de relocalisations proposés par l'Europe. Près de 600 personnes ont été accueillies en Belgique via ce principe, ce qui équivaut à peine à 16 % du quota à remplir. Peut mieux faire ! « *Sur le principe, la relocalisation est une bonne idée, qui pourrait dans un monde idéal succéder aux accords de Dublin, avec une répartition des populations, sur une base équitable. Cela pourrait même devenir un modus vivendi, en dehors des périodes de crise. Mais je crois que nous sommes encore dans un poker menteur : la Belgique n'est pas le pire élève de la classe, mais elle traîne des pieds* », estime François De Smet.

Enfin, « l'accord » entre l'UE et la Turquie par rapport à la gestion des réfugiés pose évidemment question, à différents niveaux. « *Quand on voit les fonds dégagés pour le “deal” avec la Turquie, soit 6 milliards d'euros pour maximum 72 000 réfugiés, c'est cher payé. Mais surtout, en sous-traitant la gestion des frontières à Erdogan, non*

seulement on prête le flanc au contournement du droit d'asile, mais l'on devient aussi vulnérable par rapport aux enchères exercées par ce régime vis-à-vis de l'UE. Ce qui m'inquiète encore plus, c'est que l'UE veut dupliquer ce type de procédure avec la Libye et avec cinq pays d'Afrique subsaharienne. C'est ce que l'on appelle les pactes migratoires, qui ne sont pas des accords ratifiés. On est en train d'instrumentaliser la coopération au développement, en conditionnant l'aide aux pays les plus pauvres, à des politiques migratoires restrictives. Ceci est comptabilisé sur les budgets de la coopération. La Belgique ayant par exemple mobilisé 10 millions d'euros », déplore Arnaud Zacharie.



© Str/Marina Militare/AFP

Au 31 juillet 2017, on comptait déjà 2 409 migrants morts en Méditerranée. Source : <http://reliefweb.int>

Affaire des visas : clarifier les critères

Cette année fut aussi marquée par l'affaire des visas refusés par Théo Francken à une famille de Syriens. En Belgique, obtenir un visa humanitaire est une faveur et non un droit : il s'agit d'une prérogative discrétionnaire du secrétaire d'État à l'Asile et à la Migration. « *La Belgique est assez généreuse au niveau de la délivrance de ces visas, surtout pour des opérations de sauvetage. C'est très bien pour les personnes concernées, mais c'est aussi injuste pour d'autres qui essayent d'obtenir ces visas depuis l'extérieur, en toute légalité et qui n'ont quasiment aucune chance de les avoir, contrairement à ceux qui arrivent illégalement avec des passeurs et qui introduisent leur demande une fois sur place. C'est un peu dommage de ne pas encourager les gens qui respectent l'intégrité de notre territoire et qui jouent le jeu. Il semblerait que le secrétaire d'État nous suive sur notre recommandation d'éclaircissement des critères pour l'obtention de ces visas, nous attendons la suite* », commente François De Smet.

Au niveau des chiffres, qui ne sont pas non plus très transparents, selon Myria, 85 % des visas sont demandés pour des séjours de moins de trois mois. Mais les dernières statistiques relatives à la demande de visas long séjour démontrent une augmentation de 8 % depuis 2011. Pourtant, parmi les 37 586 demandes introduites en 2016, seules 2 % le sont sous couvert de motifs humanitaires. La principale motivation porte sur le regroupement

Un million de réfugiés, ce n'est jamais que 0,2% de la population européenne et l'Europe n'accueille que 6% des réfugiés du monde.

familial (54 %), particulièrement de la part des Syriens. Les Indiens arrivent en deuxième position, avec des demandes pour motif professionnel. C'est d'ailleurs celui qui a le plus de chances d'aboutir, puisque l'on ne relève que 2 % de refus pour cette catégorie, contre 39 % pour des raisons familiales. Les dossiers de regroupement familial ont néanmoins augmenté ces derniers mois, car il est plus facile d'introduire une demande dans l'année qui suit la reconnaissance du statut de réfugié. En revanche, des conditions supplémentaires sont exigées telles que prouver son intégration et ses ressources. Dans son rapport, Myria épingle aussi les difficultés rencontrées par les personnes handicapées demanderesses d'un regroupement familial, puisque les allocations sociales ne sont pas assimilées à des revenus, lors de l'examen de leurs ressources. Une discrimination qui pourrait être rectifiée par la modification de la loi sur les étrangers. 





Lancer une alerte: l'ultime sursaut démocratique ?



Quand la Cour européenne des droits de l'homme se penche sur le cas d'un lanceur d'alerte, elle se base sur l'article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme, qui consacre le droit à la liberté d'expression et à l'information. Logique. Mais au-delà du droit d'informer, la motivation de ces Robins des Bois contemporains réside surtout dans une conscience exacerbée de devoir défendre le bien commun, l'intérêt général, de dénoncer une atteinte, et souvent un déni, des droits et valeurs qui sont bafoués. Snowden, Deltour, Frachon : ces figures de proue sont connues de tous. Pourtant, il existe potentiellement 1 001 lanceurs d'alerte parmi nous. Nous pouvons tous, un jour, être confrontés à une information qui heurte notre conscience, car cela menace le socle des valeurs et fondements de l'État de droit, à diverses échelles. Attention : cela ne signifie pas que tout citoyen doive se transformer en lanceur d'alerte pour autant ! Mais quand toutes les ressources internes ont été épuisées, quand plus aucun rouage classique de défense ne s'active, il ne reste que la voix pour crier. Ou la désobéissance pour protester. Quitte à y perdre tout. Excepté l'essentiel : l'éthique et la vigilance démocratique.

Les lanceurs d'alerte : « espèce » en danger ?

Touchant les secteurs de la santé, de la finance, ou plus largement des droits démocratiques, plusieurs scandales ont mis en avant la figure du lanceur d'alerte. Ces citoyens contribuent au meilleur fonctionnement de nos sociétés, quitte à en payer le prix fort...

Par Pierre Jassogne
Journaliste

S'il intervient régulièrement sur le devant de la scène médiatique internationale au travers de personnalités comme celles d'Edward Snowden, avec sa dénonciation des écoutes généralisées de la NSA, d'Antoine Deltour lors du LuxLeaks ou d'Irène Frachon avec le scandale sanitaire du Mediator, le terme de « lanceur d'alerte » est loin d'être récent. Aux États-Unis et dans le monde anglo-saxon en général, le terme utilisé est celui de « whistleblower », qui désigne avant tout celui qui entend donner un coup d'arrêt à une action illégale ou irrégulière. Dans le monde francophone, il apparaît à la fin des années 90, suite aux travaux de Francis Chateauraynaud et Didier Torny dans leur essai, *Les Sombres Précurseurs*. Les deux sociologues français définissent le lanceur d'alerte comme étant une personne qui estime avoir découvert des éléments qu'il considère comme menaçants pour l'homme, la société, l'économie ou l'environnement. De manière désintéressée, il décide de les porter à la connaissance d'instances officielles,

d'associations ou de médias, souvent contre l'avis de sa hiérarchie. Ni espion, ni taupe, ni alarmiste, ni délateur, le lanceur d'alerte agit en tant que citoyen et pour ce qu'il considère être le bien commun.

Cela dit, la naissance de l'expression ne signifie pas qu'il n'y avait rien avant. « *De tout temps, toute organisation a fait face à des alertes et il y a toujours eu des personnes pour jouer le rôle de guetteur. En cela, le lanceur d'alerte remplit une fonction universelle qui consiste à éviter que le pire ne se produise* », explique Francis Chateauraynaud dans un entretien récent accordé à *Libération*. « *On semble parfois penser qu'il y aurait une identité du lanceur d'alerte, une sorte de profil sociologique, psychologique ou politique. Or, toute entité qui concourt au fonctionnement d'un monde social peut prendre, à tout moment, la place du lanceur d'alerte* », ajoute le sociologue pour qui le fait que l'on en parle plus aujourd'hui est surtout un symptôme de vulnérabilité. Plusieurs phénomènes

se sont conjugués qui ont donné aux processus d'alerte une place de plus en plus importante : « *d'abord, la multiplication des affaires et des catastrophes de grande ampleur. Ensuite, on enregistre une vulnérabilité croissante des systèmes techniques et des organisations face à des processus de rupture dont la réalisation est lente et insidieuse, et dont on ne perçoit qu'après-coup ou tardivement la logique* », poursuit-il.

Statut peu enviable

Si les lanceurs d'alerte jouissent d'une légitimité publique plus grande, leur action reste néanmoins risquée, tant pour leur santé financière ou physique, leur réputation, la tranquillité de leur vie ou leur sécurité personnelle. En venant contrarier les logiques institutionnelles, les intérêts économiques ou politiques, les lanceurs d'alerte se retrouvent seuls face à des « machines de guerre » disposant de moyens puissants et d'une armée d'avocats pour réduire leurs adversaires au silence. En témoigne le LuxLeaks où Antoine Delcour, employé par le cabinet de consultants PricewaterhouseCooper, a été condamné pour avoir transmis au journaliste Edouard Perrin des documents confidentiels de l'administration du Grand-Duché de Luxembourg qui met en lumière des accords anticipés, ce qui permettait aux multinationales de se soustraire à l'impôt.

Un cadre inégal

Le combat de ces citoyens reste trop souvent inégal face à une législation internationale, à l'instar de la

Le lanceur d'alerte remplit une fonction universelle qui consiste à éviter que le pire ne se produise.

directive européenne sur le secret des affaires, qui protège fort efficacement les intérêts des multinationales. D'après Transparency International, une soixantaine de pays disposent d'une législation couvrant les lanceurs d'alerte dont sept seulement sont équipés de dispositifs solides. La législation la plus complète à ce jour sur la protection des lanceurs d'alerte est le Public Interest Disclosure Act voté en 1998 au Royaume-Uni. Le Conseil de l'Europe estime ainsi que cette législation « *semble tenir lieu d'exemple dans ce domaine du droit* ».

C'est d'ailleurs au Conseil de l'Europe que le lanceur d'alerte a été défini en 2014 comme étant « *toute personne qui révèle des informations concernant des menaces ou un préjudice pour l'intérêt général dans le contexte de sa relation de travail, dans le secteur public ou privé.* » De même qu'un lanceur d'alerte n'est ni un imprécateur, ni un corbeau, l'alerte elle-même n'est ni une rumeur, ni une calomnie mais, selon le Conseil de l'Europe, « *une information concernant des menaces ou un préjudice pour l'intérêt général* » connue de la personne qui la diffuse dans le contexte de sa relation de travail, dans le secteur public ou dans le secteur privé. Loin d'être simplement allégué, le fait

évoqué doit pouvoir être attesté par des éléments matériels et des preuves.

De son côté, la Cour européenne des droits de l'homme a plusieurs fois rendu des arrêts à ce propos.

La Cour octroie la qualification de lanceur d'alerte quand cinq critères sont rassemblés : l'information est authentique ; elle sert l'intérêt général ; toutes les possibilités de faire connaître autrement ces infos ont été épuisées ; l'intérêt de ces infos est supérieur au préjudice causé à l'entreprise ou à l'association ; l'information est divulguée et diffusée de bonne foi. Quand elle juge, elle se base sur l'article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme consacrant le droit à la liberté d'expression et le droit à l'information.

Mais seule la reconnaissance d'un droit d'alerter pourra mener à la protection réelle du lanceur d'alerte. C'est tout le combat que mène l'ONG de lutte contre la corruption, Transparency International, pour protéger les lanceurs d'alerte en réclamant une loi unique, avec des procédures et des canaux sécurisés, pour tous les lanceurs d'alerte ; une agence indépendante en charge de recueillir et de traiter les alertes, en apportant une aide juridique et financière à leurs auteurs ; la confidentialité et si nécessaire l'anonymat ; des sanctions pénales à l'encontre des entraves au signalement et des représailles exercées. Pour cette association comme pour d'autres, à l'instar de la plate-forme internationale des lanceurs d'alerte, la reconnaissance d'un statut cohérent et unifié du lanceur

d'alerte constitue une étape importante dans la lutte contre les délits transnationaux à laquelle contribuent de manière irremplaçable ces citoyens, le plus souvent à leurs risques et périls.

Intérêt public et impératif démocratique

Sans les lanceurs d'alerte, on n'aurait jamais rien su des effets secondaires cachés du Mediator, ni des procédés des multinationales créant des sociétés offshore pour échapper à l'impôt comme l'ont révélé les Panama Papers. « *En rendant tangibles des atteintes, réelles ou potentielles, les lanceurs d'alerte parviennent à décon-*



finer leur cause, ce qui produit des effets sur les institutions, en créant les conditions d'une "explosion médiatique" et d'une "mise sur l'agenda politique" pour utiliser des expressions courantes en matière de gestion de crises », soulignent les sociologues Chateauraynaud et Torny. Selon eux, ces changements engagent des formes inédites de prise de parole et de débat public, la mise en place de standards d'action et de jugement (expertise collective, traçabilité, principe de précaution, etc.). « Ces transformations produisent, en retour, des modifications tangibles dans la

manière dont émergent et perdurent les problèmes publics et, partant, interviennent dans les processus de décision politique », estiment-ils.

Plus que la médiatisation de quelques faits d'armes dans la lutte contre la corruption, la fraude fiscale ou les risques sanitaires, l'impératif est un engagement plus déterminé en faveur des conditions nécessaires pour que des citoyens puissent exercer un devoir d'alerte vis-à-vis de pratiques nuisant à l'intérêt général et à nos démocraties. 



« L'Europe a un immense retard à combler ! »

Les lanceurs d'alerte semblent fort isolés dans la constellation des dénonciations d'escroqueries et enfreintes aux droits démocratiques en tout genre. Ils sont peu nombreux et pour cause : ils ne sont pas protégés. Ni la législation, ni la recherche du bien commun ou d'un certain mérite citoyen, ne valorisent cette prise de risques et les lourdes conséquences qui en découlent. Spécialiste du sujet, le journaliste David Leloup en témoigne.

Par Pierre Jassogne
Journaliste

David Leloup a réalisé avec *A leak in paradise* un documentaire sur le banquier suisse lanceur d'alerte et pionnier des fuites de données bancaires sur Internet, Rudolf Elmer. Aux yeux du journaliste d'investigation, les lanceurs d'alerte constituent clairement une « espèce » en danger. « *C'est d'ailleurs la conclusion de Rudolf Elmer : si c'était à refaire, dit-il, il lancerait l'alerte anonymement. Car aucune législation ne protège les lanceurs d'alerte comme lui en Suisse. Dès 2005, d'abord anonymement, puis en 2008, publiquement, il a révélé les mécanismes d'aide à la fraude fiscale opérés par la filiale de la banque suisse Julius Bär aux îles Caïmans. La Justice suisse l'a poursuivi en 2005 et en 2011 pour violation du secret bancaire, il a passé six mois en prison sans la moindre preuve contre lui, a perdu trois fois son boulot, a été suivi et harcelé par des détectives privés embauchés par la banque. »*

Selon David Leloup, il y a deux drames très souvent vécus par les lanceurs d'alerte : la perte de leur emploi et les éventuelles poursuites judiciaires enga-

gées par l'État ou leur ex-employeur consécutivement à la divulgation. « *Antoine Deltour, lanceur d'alerte dans le scandale LuxLeaks, est jeune. Il a eu la chance de rapidement retrouver un emploi dans l'administration en France. Ce n'est pas le cas de Rudolf Elmer, sans emploi depuis 2007, ou de Stéphanie Gibaud, lanceuse d'alerte dans le scandale UBS en France. Ils sont tous les deux de surcroît poursuivis en justice. Rudolf Elmer par son ex-employeur la banque suisse Julius Bär et l'État helvète pour violation du secret bancaire. Stéphanie Gibaud par le géant bancaire suisse UBS pour diffamation concernant plusieurs passages de son livre La Femme qui en savait vraiment trop. »* D'autres connaissent aussi l'exil forcé, comme l'Américain Edward Snowden, en Russie.

Législation sur mesure

Quant à l'absence d'une réelle législation visant à protéger les lanceurs d'alerte, « *cela en dit long sur la volonté politique de valoriser l'intérêt général... L'Europe a un immense retard à combler : le concept*



même de lanceur d'alerte n'apparaît dans le droit des pays européens qu'au XXI^e siècle, alors qu'aux États-Unis, le droit d'alerte était déjà consacré par le False Claims Act de 1863, une loi qui visait à encourager le signalement des fraudes à l'encontre de l'État fédéral. » Comme le rappelle le journaliste d'investigation, les lanceurs d'alerte dans le domaine fiscal sont même rémunérés aux États-Unis à hauteur de 30 % des montants qu'ils permettent au fisc de récupérer, « ce qui pose de nombreuses questions notamment de savoir si cette loi n'incite pas carrément à la délation. La dimension désintéressée du lanceur d'alerte semble ici disparaître complètement. »

Pas de valeur contraignante

En l'absence d'une réelle législation au niveau national, le droit d'alerte est

fragmenté, regrette David Leloup : « Il est régi partiellement par différents textes internationaux contraignants liés au droit du travail, à la lutte contre la corruption ou aux droits humains. Il s'agit de conventions émanant de l'Organisation des nations unies (ONU), de l'Organisation internationale du travail (OIT), du Conseil de l'Europe ou de l'Union européenne (UE). Par ailleurs, des résolutions et recommandations non contraignantes, plus globales, existent également. C'est le cas de certains textes du Conseil de l'Europe, des principes et standards internationaux développés par l'OCDE ou certaines ONG comme Transparency International. Ces résolutions et recommandations contribuent au renforcement des lois et à l'élaboration des jurisprudences, mais n'ont aucune valeur contraignante. »

Traître, espion ou « chien de garde » de la démocratie ?

Le statut du lanceur d'alerte varie d'une législation nationale à l'autre. Lorsqu'il en existe ! Qui faut-il protéger ? Quel contenu ? Mais au-delà de ces interrogations, est-ce vraiment nécessaire de légiférer ?

Par Jacques Englebert
Avocat spécialisé en droit des médias
Professeur à l'ULB

Le lanceur d'alerte et la protection spécifique dont il devrait bénéficier, sont des sujets à la mode. Preuve en est : le 1^{er} juillet dernier, *France Inter* a même inauguré une nouvelle émission hebdomadaire sobrement intitulée *Lanceurs d'alerte*.

Quelle protection légale conviendrait-il de lui accorder pour assurer sa liberté d'action, voire même l'encourager à parler ? Par une résolution adoptée le 6 juillet 2016, le Parlement européen avait invité la Commission « *à proposer dès que possible un cadre juridique clair pour garantir la protection efficace des lanceurs d'alerte, ainsi que des journalistes [...] pour les aider et faciliter le lancement d'alertes* ». La commission n'a pas encore répondu utilement à

cet appel, ce qu'a déploré le Parlement dans une nouvelle résolution du 14 février 2017¹. Parallèlement, la résolution de 2016 demandait « *aux États membres de réviser leur législation actuelle relative à la protection des lanceurs d'alerte, en y intégrant la possibilité de ne pas engager de poursuites dans les cas où les lanceurs d'alerte ont agi uniquement dans l'intérêt public* ».

La Belgique a entendu, mais sans beaucoup de cohérence, cet appel. Tel député fédéral a déposé une proposition de loi en vue de protéger les lanceurs d'alerte au sein de la police. D'autres députés ont déposé une proposition de résolution pour élargir « au privé » la protection déjà accordée aux fonctionnaires publics. À la suite du scandale des détournements à l'Office wallon des déchets, tel ministre régional a promis qu'à l'avenir, les lanceurs d'alerte seront protégés dans l'administration wallonne. Et le ministre de la Justice a annoncé une protection

La publicité est le seul remède efficace aux dysfonctionnements.

¹ « Résolution sur le rôle des lanceurs d'alerte dans la protection des intérêts financiers de l'Union européenne », www.europarl.europa.eu

Qu’importe les intentions du lanceur d’alerte si l’information qu’il rend publique relève de l’intérêt général.

spécifique de l’alerte dans le secteur financier. À ce jour, toutefois, aucun texte n’a encore introduit dans notre arsenal législatif une définition et un statut commun du lanceur d’alerte, quel que soit le champ de l’alerte. À l’inverse de ce qui a été récemment voté en France². Et d’autres pays qui n’ont pas attendu l’appel du Parlement européen pour agir.

De la protection du fonctionnaire

Ainsi, par exemple, au Royaume-Uni, une protection des lanceurs d’alerte a été instaurée dès 1998, avec la *Public Interest Disclosure Act* (ou loi *PIDA*). Et la Roumanie avait déjà introduit une protection en faveur des agents publics, par sa loi n° 571, dès 2004³. Aux États-Unis, une première loi, la *Whistleblower Protection Act (WPA)* a été votée en 1989, à la suite du crash de la navette *Challenger*. Elle ne couvrait toutefois que les agents du secteur public au niveau fédéral. On notera toutefois que la plupart des États américains ont adopté leur propre législation de protection des donneurs d’alerte. En juin 2014, dans le cadre de la loi annuelle autorisant l’ensemble des activités de renseignement, le Congrès américain a également voté

un texte qui « interdit de sanctionner, licencier ou rétrograder un fonctionnaire qui aurait rapporté au directeur ou à l’inspecteur général de son agence (CIA, NSA, etc.), au directeur national du renseignement, ou aux parlementaires membres des commissions du renseignement, des violations des lois fédérales, des utilisations frauduleuses de fonds ou toute activité mettant en danger le public ». Bien que faisant manifestement suite à l’affaire *Snowden*, les prestataires non fonctionnaires, comme l’était le plus célèbre des lanceurs d’alerte, ne sont pas visés par ce texte...

Protection sous condition

Le lanceur d’alerte est donc incontestablement, sur papier, considéré comme un citoyen à protéger, au même titre que les journalistes, dès lors qu’il est, comme ces derniers, un *chien de garde de la démocratie*. Toutefois, on comprend bien que la protection, sur le terrain, manque singulièrement d’efficacité. Les plus graves alertes, celles qui intéressent au plus haut point la société civile, apparaissent comme trop insupportables aux gouvernements démocratiques pour qu’ils les encouragent en garantissant une protection en faveur de ces *Cassandra modernes*.

Aux États-Unis, l’*Espionage Act* permet de disqualifier et de poursuivre toutes les alertes considérées comme « activités antiaméricaines », dont celles de Snowden et, avant lui, de Manning. Alors que leurs révélations ont dévoilé des dérives dramatiques. Au Luxembourg, la loi du 13 février

² Loi du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique.

³ Pour le détail des législations européennes en la matière, je conseille la lecture de *La Protection des donneurs d’alerte*, de P. Stephenson et M. Levi, du 20 décembre 2012.

2011 renforçant les moyens de lutte contre la corruption, n'a été d'aucun secours aux lanceurs d'alerte dans l'affaire *LuxLeaks*. Leurs condamnations, confirmées en appel, montrent que face à des intérêts économiques « supérieurs », le lanceur d'alerte sera toujours perdant.

L'intérêt général avant tout

À l'inverse d'Edouard Perrin, journaliste de « Cash investigation » mêlé à l'affaire *LuxLeaks*, je ne pense dès lors pas qu'on manque cruellement d'une législation protectrice des lanceurs d'alerte à l'échelle européenne⁴. Parce que toute législation, si elle a le mérite de proclamer certains droits, risque de figer dans les textes des res-

trictions qui deviendront incontournables et qui, très souvent, portent atteinte à l'intérêt général⁵. Il en va notamment de l'exigence de bonne foi dans le chef du lanceur d'alerte, communément prévue par les législations déjà existantes et retenue par la jurisprudence de la Cour européenne⁶. Or, qu'importe les intentions du lanceur d'alerte si l'information qu'il rend publique relève de l'intérêt général. À cet égard, l'évolution législative au Royaume-Uni est très intéressante. Depuis une réforme de 2013, la notion de bonne foi pour déterminer si une révélation d'informations donne droit à la protection a été supprimée. Le texte se réfère maintenant à « *toute révélation d'informations qui, si le travailleur auteur*

4 Interview : « LuxLeaks : ce procès est un message envoyé contre les lanceurs d'alerte », propos recueillis par Romain Geoffroy, *Le Monde*, 12 décembre 2016.

5 « Les lanceurs d'alerte et les droits de l'homme : réflexions conclusives », Danièle Lochak, *La Revue des droits de l'homme*, juin 2016.

6 Not. arrêt CEDH, *Guja c. Moldova*, 12 février 2008.



de la révélation d'informations en est raisonnablement convaincu, est faite dans l'intérêt général ».

Alertes privées

Devant les difficultés à généraliser une législation uniforme, certains

prônent la mise en place de procédures internes : « Face à ce vide juridique et à la multiplication des divulgations ces dernières années, les entreprises sont de plus en plus nombreuses à penser qu'il est de leur intérêt de veiller à ce que ces lanceurs d'alerte puissent trouver une oreille



Face à des intérêts économiques supérieurs, le lanceur d'alerte sera toujours perdant.

attentive en interne et ne soient pas contraints de se tourner vers le grand public. Elles mettent alors en place en leur sein un cadre dans lequel des dysfonctionnements peuvent être dénoncés⁷. » Si c'est certainement de « l'intérêt des entreprises » de traiter les alertes en interne, la généralisation de ce système produirait le pire de tout : la privatisation et donc la confidentialité de l'alerte. Il n'est pas compliqué de comprendre que c'est au contraire la publicité qui est le seul remède efficace aux dysfonctionnements. C'est la publicité que redoutent tous ceux qui savent ce qu'il conviendrait absolument de cacher à l'opinion publique.

Le danger de l'institutionnalisation de l'alerte

La solution à privilégier reste celle de l'énonciation, au niveau normatif le plus élevé (les Constitutions nationales et les Conventions internationales) du principe que la liberté d'information suppose le droit de tous à transmettre aux médias, sans conséquences préjudiciables (pénales, civiles ou disciplinaires), des informations – y compris si elles sont confidentielles – en vue de leur diffusion à un public le plus large

possible. C'est plus ou moins ce que prévoit le système juridique suédois.

Mais, à l'instar de Danièle Lochak, ancienne professeure émérite de droit public à l'Université Paris-Ouest-Nanterre et vice-présidente de la Ligue des droits de l'homme, je m'interroge sur les conséquences réelles de l'institutionnalisation de l'alerte : « *si elle protège les lanceurs d'alerte, ne leur ôte-t-elle pas en même temps leur potentialité critique, leur capacité à “appuyer là où ça fait mal” ? Les seuls “lanceurs d'alerte” authentiques ne seront-ils pas, au bout du compte, les leakers et, plus généralement, les désobéissants ?* » Qui, parce qu'ils sont nécessairement « en marge de la légalité », ne pourront jamais faire l'objet d'un encadrement juridique⁸ ? Il faut se souvenir que la violation de la loi, même pénale, peut être justifiée par l'intérêt supérieur de la société à connaître des faits que les autorités cherchent, par tous les moyens, à lui cacher.

7 F. Coton, « Vers une immunité pour les lanceurs d'alerte ? ». Voir article du dossier pages 57-59

8 « Les lanceurs d'alerte et les droits de l'homme... », *Ibidem*, n° 76.

- « Briser le silence », soirée thématique avec le lanceur d'alerte Denis Robert. Le 6 octobre dès 19h30, à la Ligue des droits de l'homme. Programme sur www.liguedh.be
- « Lanceurs d'alerte : le prix à payer », avec Antoine Deltour. Festival des Libertés, le 26 octobre à 20h30. www.festivaldeslibertes.be

Une interview de Flore Vasseur, réalisatrice de *Meeting Snowden*

Snowden, ce « chic type » gardien des droits démocratiques

Edward Snowden est certainement la figure de proue des lanceurs d'alerte contemporains. Les atteintes aux droits démocratiques qu'il dénonce, suite à la surveillance de masse orchestrée par la NSA (National Security Agency), l'ont placé sur le devant de la scène médiatique. Aujourd'hui réfugié en Russie, ses interviews se font rares. Dans le documentaire « Meeting Snowden », il a accepté de revenir sur son acte de dénonciation et d'engager un débat très prolifique en compagnie de Larry Lessig, professeur de droit à Harvard et de Birgitta Jónsdóttir, fondatrice du parti Pirate en Islande, autour de cette question : Comment sauver la démocratie ?

Propos recueillis par Sandra Evrard
Rédactrice en chef

Espace de Libertés : Pensez-vous que les lanceurs d'alerte soient d'abord motivés par une défense du droit d'expression ou des droits humains en général ?

Flore Vasseur : C'est la même chose. La démocratie pose en son fondement même la liberté d'expression, c'est éminemment lié. Pour Snowden, la question de la surveillance de masse relève d'un problème démocratique. C'est une atteinte aux droits fondamentaux qui s'est faite dans notre dos.

Dans le documentaire, Snowden affirme que tout le monde possède ce droit à l'autodétermination, même les gens ordinaires, qu'a-t-il voulu dire ?

Il dit que chacun doit poser sa brique s'il pense qu'il y a quelque chose à dénoncer. Le droit à l'autodétermi-

nation est un droit pivot, une pierre philosophale, dans une démocratie. Quand on attaque la vie privée, on attaque le droit à penser par soi-même, à avoir ses propres idées et à prendre des décisions en conséquence. Quand il dit que si l'on ne fait rien face à une problématique d'alerte, les coûts seront plus importants que la mise de départ, il veut dire que le préjudice individuel à court terme sera moindre que les conséquences à long terme si l'on ne fait rien.

Pourquoi vous êtes-vous intéressée à Edward Snowden ?

Je travaille depuis dix ans sur des thématiques comme celles-là. Je m'interroge sur notre rapport au pouvoir, à la finance, à la démocratie, de même que sur l'impact de la technologie sur



nos vies. Je m'intéresse donc naturellement aux lanceurs d'alerte et encore davantage aux hackers, cette espèce de contre-pouvoir citoyen qui émerge grâce à une très bonne maîtrise de la technologie. Naturellement, quand Edward Snowden a révélé l'ampleur des écoutes massives des populations à la face du monde, c'est un acte qui m'a interpellée.

Pourquoi davantage Snowden que Julian Assange ?

Je me suis aussi intéressée à Julian Assange, pour assez vite m'en détourner. Pourtant, les débuts de Wikileaks étaient intéressants, avant d'être instrumentalisés. C'est dommage ! Snowden et Assange, n'ont pas du tout les mêmes profils et rapports au monde.

Je pense que Assange n'a pas assez de contrôle et n'est pas assez réfléchi, cela donne l'impression d'être mal maîtrisé. Snowden a appris des erreurs d'Assange, notamment à l'égard des médias. C'est aussi un vrai patriote, il adore son pays. C'est un pro-constitution et il ne s'est mis en travers de la route que pour dénoncer, au péril de sa vie, des faits qu'il estimait graves. Mais il ne prend pas le monde en otage pour cela. Snowden a également trié les informations en sa possession avant de les transmettre à des journalistes précis. La démarche de Assange est très différente : avec Wikileaks, nous sommes face à une plate-forme sécurisée où les lanceurs d'alerte peuvent déposer leurs informations, que des journalistes vont utiliser. Wikileaks est donc davantage une agence de presse

et Julian Assange plus un journaliste qu'un lanceur d'alerte.

Comment approche-t-on une personnalité comme Snowden ?

Sans Birgitta et Larry, je ne suis pas certaine que cela aurait fonctionné. Je pense que c'est cela qui l'a séduit. Quant aux précautions d'usage, ce sont celles mises en place par toutes les personnalités. On ne débarque pas chez les gens comme ça. C'est normal de protéger sa vie privée. Il n'y a rien qui m'ait choquée dans ses exigences sécuritaires.



[www.meeting
snowden.com](http://www.meeting-snowden.com)

Dans le documentaire, Edward Snowden rappelle qu'il a tenté d'interroger la NSA sur la gravité des faits. Il affirme aussi qu'il devrait être de l'intérêt des hommes politiques d'agir dans la moralité. Est-ce réaliste ?

En effet, il est allé voir ses supérieurs à la NSA, il en a parlé à ses collègues, mais personne n'a bougé, donc il a décidé d'agir. Il attend des hommes politiques une cohérence entre leurs actes et leurs paroles et d'être capables de rendre compte de leurs actions. Le but n'est pas que tout le monde devienne lanceur d'alerte du jour au lendemain comme si c'était la solution à tout. Ce serait une injonction terrible. Mais si nous pouvions déjà soutenir les lanceurs d'alerte et porter un autre regard sur eux, ce serait génial. Si l'on valorise leurs actes, ils se sentiront moins en danger d'agir de la sorte. Seul le regard des citoyens peut changer la donne, notamment s'ils exigent une protection légale des lanceurs. En dehors de cela, simplement être mus par une cohérence personnelle qui peut

pousser, soit à démissionner, soit à lancer une alerte, soit à sortir un scoop, bref à agir face aux droits bafoués, est important. La philosophie générale consiste à dénoncer l'impunité et les actes de ceux qui se pensent au-dessus des lois. Jusqu'à présent, notre système ne valorise pas ces actes-là. Ce n'est pas valorisé de dévoiler la vérité, d'être digne et cohérent, d'agir pour le bien commun et de lever des compromissions.

L'une des autres personnes présentes dans le documentaire, Larry Lessig, qui est aussi pionnier de l'Internet libre, affirme que lancer une alerte, c'est comme sauter d'une falaise, sans savoir ce qu'il y a en-dessous. Mais qu'il faut sauter ! Quel est son moteur d'action ?

Larry Lessig a un idéal de liberté, de justice, c'est un fou de constitution, un grand idéliste, mais sans naïveté. Ce qui le motive, c'est cet idéal de justice et l'intérêt général.

Certaines choses vous ont-elles étonnée dans cette rencontre avec Snowden ?

Je m'attendais à quelqu'un d'impressionnant. Et il m'a en effet impressionnée. Intellectuellement. Mais encore davantage humainement. Je l'ai trouvé extrêmement affable, attentif aux autres, calme, disposé à aider, gentil. Il est hyper articulé et réfléchi. Il a une posture morale, il est extrêmement aligné entre ce qu'il dit, ce qu'il est et fait. J'ai rarement vu une telle droiture. Il n'est absolument pas narcissique ou paranoïaque. Il est digne et intègre. Je ne sais pas comment le dire autrement : « C'est vraiment un chic type ! »



Alerte info : la presse, cette alliée

Les lanceurs d'alerte ont la cote dans la presse. Mais comment exploiter leurs délicates informations dans le circuit journalistique traditionnel tout en les protégeant ? À contrario, comment les journalistes évitent-ils les tentatives de manipulation ? L'équilibre n'est pas simple à trouver.

Par Achille Verne
Journaliste

Il suffit de *googliser* « lanceur d'alerte » pour comprendre à quel point cette association de mots reflète l'époque et notre aspiration à plus de transparence. Que serait aujourd'hui la démocratie s'il n'y avait eu WikiLeaks, Chelsea Manning ou Edward Snowden ? Qui aurait rendu publiques les combines, les malversations, les enfreintes aux droits humains qui se développent telle la mérule dans l'obscurité ? Qui traquerait la corruption, l'injustice, les abus de pouvoir ? Ces questions reviennent sur le web, lacinantes. Réponse ? Les journalistes, pardi, dont c'est le métier ! Avec ce bémol toutefois que le modèle économique qui sous-tend la presse depuis la Seconde Guerre mondiale est à l'agonie, que l'investigation la plus consciencieuse manque d'armes et d'argent face à des réalités de plus en plus complexes. Et qu'en définitive, les lanceurs d'alerte se sont rendus indispensables depuis 2006, avec la fondation de WikiLeaks. Au point qu'ils se sont invités dans le débat public et les assemblées parlementaires.

La pénible vie des lanceurs d'alerte

Toutefois, en dépit des services rendus à la « vérité vraie », la vie d'un lanceur d'alerte n'a rien d'un long fleuve tranquille. Les LuxLeaks ont dévoilé des centaines d'arrangements fiscaux favorables consentis par le Grand-Duché de Luxembourg à de richissimes sociétés et particuliers internationaux. Mais elles ont aussi valu à Antoine Deltour et à Raphaël Halet de subir les foudres de la Justice luxembourgeoise, même si leurs peines respectives ont été revues à la baisse en appel. Ces deux anciens employés du cabinet PriceWaterhouseCoopers (PwC), expert en optimisation fiscale, avaient « lâché le morceau » à l'International consortium of Investigative Journalists (ICIJ, Consortium international des journalistes d'investigation), un réseau de plus de 200 reporters et de quelque 70 médias issus des quatre coins de la planète. Encore fallait-il vulgariser l'information – en l'occurrence ici les mécanismes de l'évasion fiscale – pour lui donner



tout son sens. La collaboration entre journalistes et lanceurs d'alerte était indispensable. En avril dernier, l'ICIJ a d'ailleurs été récompensé par le prestigieux Prix Pulitzer dans la catégorie « *explanatory reporting* » (journalisme « explicatif »), pour son travail sur les Panama Papers.

Ces dernières évolutions ont le mérite de rééquilibrer partiellement le débat. Le lanceur d'alerte n'est plus nécessairement considéré comme un délateur, contrairement à ce que laissent entendre ses détracteurs. Mais ce début de reconnaissance médiatique ne facilite pas leur vie pour autant. Après publication de leur alerte, ces citoyens engagés se retrouvent généralement sans emploi, fréquemment poursuivis par la justice. Ils vivent dans l'angoisse, ce qui se répercute sur leur famille et leur vie sociale.

L'intimidation est aussi leur lot quotidien, comme le rappellent les affaires Snowden (aujourd'hui réfugié en Russie) et Manning (du nom de ce soldat qui a goûté à la prison suite à ses révélations sur des bavures américaines en Irak).

Au début du mois de juillet, Julian Assange a quant à lui posté des commentaires d'internautes et de journalistes appelant à l'abattre, sur les réseaux sociaux. Pas moins. Il avait auparavant tweeté un article du *Washington Times* intitulé « *Assassinate Assange* ». « Pour le bien de la sécurité nationale des États-Unis, le terroriste Julian Assange doit être abattu au même titre que le terroriste Ben Laden a été tué », assenait l'un de ses pourfendeurs sur Twitter. Réfugié à l'ambassade d'Équateur à Londres, depuis 2012, Assange souffle régulièrement le chaud et le froid, au point d'aga-

cer jusqu'à ses défenseurs. En mai dernier, il s'est ainsi demandé sur Twitter si la défaite de Marine Le Pen à la présidentielle française n'était pas le résultat du sexe...

Des journalistes sur le fil

Pour la presse traditionnelle, l'enjeu représenté par l'exploitation des informations prodiguées par les lanceurs d'alerte tient souvent du casse-tête. Car il ne suffit pas de fouiner et de découvrir. Le travail journalistique passe par une série de précautions à observer, en commençant par la qualification de la source (de très pertinente à fantaisiste) et par le recouplement des informations. Mais aussi par l'étude de millions de documents, ce qui peut nécessiter la mise au point de moteurs de recherche spécifiques et par le cryptage des données, destiné quant à lui à éviter toute remontée vers le lanceur d'alerte. Un travail à effectuer en un laps de temps très court, car il faut aussi éviter que le « scoop » ne soit récupéré par la concurrence. D'où l'apparition d'alliances entre rédactions non concurrentes à l'échelle internationale.

Hélas pour les journalistes, les Snowden et les Manning ne courent pas les rues. Pour maximiser leurs chances de dénicher la bonne info, des organes de presse ont donc choisi de structurer davantage leurs relations avec les « gorges profondes ». C'est ainsi que sur le site d'ICIJ, on peut trouver une invitation « à balancer ». C'est également pour cela que *Le Soir*, *Le Monde*, la RTBF ou encore *La Libre* ont développé le site sécurisé « Source sûre ». Comme détaillé par son *modus operandi*, cela

« permet à des lanceurs d'alerte d'envoyer des informations confidentielles à des médias. Ces lanceurs d'alerte pourront transmettre, de façon anonyme et intraçable, des documents aux médias de leur choix. Si le lanceur d'alerte accepte d'être recontacté, le journaliste ayant reçu les documents pourra dialoguer avec lui en ligne, en utilisant un code secret. Les médias affiliés à la plate-forme, qui ont reçu les documents, décideront de vérifier les informations, de mener leur propre enquête, de donner suite ou non, ou de publier les informations. » Le risque est évidemment de donner une tribune à la délation. Aux journalistes de faire le tri et de recouper.

En mars dernier, une plate-forme destinée à protéger les lanceurs d'alerte en Afrique a également vu le jour à Dakar, au travers de la création d'un site web et d'une ligne téléphonique protégée. Des juristes accompagnent les informateurs dans leur travail, pendant et après le lancement d'alerte.

Protection du secret versus démocratie

Mais on se souvient aussi qu'en dépit d'une pétition signée par 530 000 citoyens et malgré la bronca d'une cinquantaine d'associations, le Parlement européen et les États membres ont adopté en 2016 une proposition de directive sur la protection du « secret des affaires ». Non sans avoir conscience que les journalistes et les lanceurs d'alerte seraient fatallement les victimes collatérales d'une législation destinée à protéger les entreprises européennes contre l'espionnage industriel et commercial.

Les lanceurs d'alerte n'ont pas fini de se heurter au principe de réalité. « *Je suis instinctivement méfiant, mais j'ai peut-être tort, quand on présente la démolition pan après pan des éléments de la puissance régaliennes comme un progrès démocratique* », affirmait l'ancien ministre français des Affaires étrangères, Hubert Védrine, dans *Le Monde*, en 2015. Tout en concevant qu'un lanceur d'alerte puisse être un allié de la démocratie « *quand il n'y a plus d'autres moyens de s'exprimer* ».

Les lanceurs d'alerte sont en réalité devenus nécessaires à la compréhension de structures et de milieux de moins en moins enclins à une communication ouverte. Un exemple ? Les journalistes qui couvrent les institutions européennes sont bien placés pour

savoir combien de portes leur ont été fermées depuis la chute de la Commission Santer, en 1999. Les fonctionnaires qui recevaient autrefois plus ou moins librement les reporters dans leur bureau sont désormais menacés de sanctions si elles éventent les « secrets » internes. Ce sont en effet les révélations d'un auditeur – Paul Van Buitenen – qui avaient contribué à couler l'exécutif.

L'exercice démocratique de la liberté d'expression et du dévoilement d'en-traves à nos libertés demeure périlleux. Il touche à des enjeux majeurs qui s'érigent parfois en duel face à d'autres paramètres liés à la *realpolitik* des États. Un fameux défi pour la presse qui entre dans cette danse, quelquefois les yeux bandés, sans en connaître l'issue. 



Tartes à la crème, tartufferies et astroturfing

Créer de fausses infos en prétendant refléter l'inquiétude générale avant de tirer les marrons du feu. Un vieux truc de propagandiste qui prend une ampleur folle sur les réseaux sociaux. Plongée dans la fabrique du buzz.

Par Achille Verne
Journaliste

Qui mit le feu au Reichstag le 27 février 1933 ? Marinus van der Lubbe, un jeune homme issu d'une famille ouvrière hollandaise qui avait coupé les liens avec le parti communiste de son pays ? Ou les nazis eux-mêmes, soucieux de simuler un soulèvement communiste « contre le peuple allemand » ? Si les historiens continuent à s'affronter sur ces deux thèses, un homme a su récupérer à son profit ce qui ressemble furieusement à un *bad buzz*. Ce jour-là, Hitler fit un pas de plus vers la dictature. « Pour la protection du peuple et de l'État »...

Des manipulations comme celles-là font le lit de l'histoire depuis l'Antiquité. De tout temps, des hommes ont menti, grossi les faits, extrapolé les interprétations pour servir leurs intérêts et se présenter en redresseurs de torts. Les *fake news* ne datent donc pas d'hier. Pas davantage que le fait de les mettre au cœur d'une propagande qui sert leurs auteurs.

Traditionnellement, les médias canalisent l'information selon un

schéma bien établi. Les « sérieux » donnent une vision de l'actualité qui entend servir le débat public. Les autres – les tabloïds, les sensationnalistes, les récréatifs, etc. – cajolent les émotions de leurs lecteurs. Chacun a ses sources, ses experts, ses valeurs... Se référer à un titre, c'est acheter un all-in de l'info.

Voyage en Absurdie

Les réseaux sociaux ont profondément modifié ce modèle, bousculant les codes et les repères de l'information, dé-hiéarchisés. C'est ainsi que l'on peut trouver sur Facebook – devenu le premier « média d'information » d'une large partie de la jeunesse – un article du *New York Times* côtoyant des affabulations en pagaille. Les fervents de la théorie du complot jubilent. En 2001, lorsque les hommes de Ben Laden ont détruit les tours new-yorkaises du World Trade Center, Thierry Meyssan et son réseau Voltaire ont fait circuler sur le web une foule de théories abracadabantes. À les entendre, les attentats avaient été pilotés par une faction du

De tout temps, des hommes ont menti, grossi les faits, extrapolé les interprétations pour servir leurs intérêts et se présenter en redresseurs de torts.

complexe militaro-industriel américain... À l'époque, ce proche des gouvernements iranien, syrien et du Hezbollah fut même reçu sur France 2 par Thierry Ardisson. L'émission contribua à donner un élan supplémentaire à ses élucubrations, même si l'accueil glacial que réservèrent les journaux « sérieux » à l'émission, en étouffa partiellement l'écho. Récemment, c'est un autre conspirationniste de renom qui a obligé la Nasa à entrer dans le petit jeu de l'information décérébrée. L'Américain Alex Jones, fondateur du site *InfoWars* et de l'émission de radio « *The Alex Jones Show* », s'était rendu lui aussi célèbre par ses théories complotistes sur le *Nine Eleven*. Et il n'en est pas resté là. En juillet dernier, Jones a invité en plateau Robert David Steele, un ancien agent secret. Celui-ci prétend que des enfants sont envoyés sur Mars pour y devenir les esclaves d'une colonie secrète. Les accusations de pédophilie lancées par la justice australienne contre George Pell, l'argentier du Vatican, ne seraient qu'un coup monté destiné à dissimuler des faits plus graves...

Cette histoire absurde aurait fini par s'essouffler si elle n'avait acquis, par la grâce des réseaux sociaux, le statut de vérité d'Évangile. La Nasa s'est en effet sentie obligée d'affirmer qu'« il n'y a pas d'êtres humains sur Mars ». Cette confirmation a eu pour conséquence d'apporter un crédit inespéré à Alex Jones. Et plus généralement à tous les complotistes de la Terre, encouragés ainsi à poursuivre leur croisade en Absurdie. Le problème est qu'*InfoWars* n'est pas un site conspirationniste parmi les autres. Donald Trump en a presque fait un véritable média, lorsqu'à la fin de l'année 2015, il a accepté de participer à l'une de ses émissions. Depuis, le site s'est vu ponctuellement accrédité par la Maison-Blanche. Il a pris du galon. Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que de nombreux Américains aient gobé le *pizzagate* au plus fort de la campagne présidentielle. Pour rappel, Alex Jones avait affirmé qu'un réseau pédophile piloté par des proches de la candidate démocrate Hillary Clinton avait trouvé refuge dans les caves d'une pizzeria de Washington. Ce qui devait arriver arriva : un homme s'y est présenté avec « une arme pour faire justice... » Le *pizzagate* était une ineptie et Alex Jones a dû présenter ses excuses au patron de la pizzeria. Mais, entretemps, Donald Trump avait tiré les marrons du feu, se réjouissant de voir son adversaire démocrate ainsi traînée dans la boue.

Complot ou astroturfing ?

Sur le web, la désinformation va crescendo. En avril, Facebook a fait supprimer 30 000 faux comptes rien



que pour la France. Pour certains affabulateurs, le mensonge n'est pas gratuit. L'intox ainsi créée par un petit groupe, censée refléter l'inquiétude de toute une population, sert d'abord les intérêts des manipulateurs et de leurs protecteurs. Cette technique porte un nom : l'*astroturfing*. Elle désigne le fait de donner l'impression d'un phénomène de masse qui émerge sur internet – une *vox populi* 2.0 – phénomène en réalité monté de toutes pièces pour influencer l'opinion publique. Les *Inrocks* ont donné en février dernier la parole à Fabrice Epelboin, un spécialiste du web qui étudie la disruption sociale et politique sur

les réseaux sociaux. « *Le sujet (de l'astroturfing), d'abord ignoré puis dédaigné, a finalement obtenu plus de considération et une réelle légitimité : le Brexit, la montée des extrêmes, et l'élection de Donald Trump sont passés par là* », précisait le magazine français en introduction à l'interview. Pour Fabrice Epelboin, « *l'astroturfing englobe l'ensemble des techniques permettant de simuler l'activité d'une foule dans un réseau social. On peut commencer à parler d'astroturfing quand plusieurs personnes interagissent de concert et sans dévoiler leur connivence dans un même fil de discussion, pour tromper ceux qui ne sont pas dans le secret. Mais l'astro-*

turfing implique le plus souvent des identités créées de toutes pièces, destinées à mettre en scène des phénomènes de foule dans un environnement tel que Facebook, de façon à influencer la perception des utilisateurs de la plate-forme ou à donner plus de visibilité à un sujet, en fabriquant de façon artificielle sa popularité. »

Pour l'anecdote, le terme « astroturfing » est inspiré d'une marque de gazon artificiel mise au point par l'entreprise américaine Monsanto, pour le stade de base-ball de Houston, dont l'équipe s'appelle les Astro. « En anglais, un mouvement populaire spontané est appelée “grassroot”. Du coup, astroturfing peut être compris comme “faux grassroot” », précise Fabrice Epelboin.

Vraies fausses infos d'États

Ces stratégies d'*astroturfing* sont désormais couramment employées par des États en mal d'influence sur l'opinion publique. Epelboin désigne la Chine et sa « water army », une armée de plus de 280 000 fonctionnaires qui chantent les louanges de Pékin sur les réseaux sociaux. En 2016, le Pentagone a lui aussi été accusé d'avoir produit de fausses vidéos de propagande djihadiste pour justifier sa présence en Irak. Il faut ajouter à ce tableau la Corée du Sud et la Grande-Bretagne. Mais aussi des marques et des groupes politiques. Précision : l'*astroturfing* ne doit pas être confondu avec le *trolling*, lequel « n'est qu'un mode opératoire, pas nécessairement une finalité en soi ».

L'intox créée par un petit groupe, censée refléter l'inquiétude de toute une population, sert d'abord les intérêts des manipulateurs et de leurs protecteurs.

La montée en puissance des producteurs de *fake news* impose aux médias traditionnels d'être plus professionnels que jamais. En juin dernier, trois journalistes en vue de CNN ont dû démissionner de la chaîne après la diffusion d'informations qui faisaient état d'une connexion entre un proche de Donald Trump et un fonds souverain russe, censé faire l'objet d'une enquête du Sénat américain. L'article « ne répondait pas aux normes éditoriales » de la chaîne. Il n'était pas assez solide, s'est excusé CNN. Résultat : Donald Trump a marqué des points face à ces médias mainstream qu'il déteste tant.

Créer une fausse info, la faire passer pour l'expression d'une vaste émotion collective, lui apporter une réponse d'apparence sensée : tel est le jeu de ceux qui tirent parti de la rencontre de la psychométrie, du Big Data et des réseaux sociaux. La « bonne » presse ne doit pas l'oublier. 

Alerte dans l'entreprise : de l'intérêt d'un dispositif interne

À ce jour, aucune législation belge n'institue un système de protection des lanceurs d'alerte dans le secteur privé¹. Seuls les fonctionnaires fédéraux et de l'autorité flamande sont protégés. Ce vide législatif préjudicie évidemment les lanceurs d'alerte, mais également les entreprises, effrayées par ce phénomène grandissant.

Par Fanny Coton
Avocate au Barreau de Liège

En l'absence de disposition légale spécifique, la liberté d'expression du travailleur est mise en balance avec le devoir de loyauté envers l'employeur. En Belgique, différents cas de lanceurs d'alerte ont déjà été soumis aux tribunaux. Les décisions judiciaires prononcées suivent globalement la tendance sociétale et légitiment le comportement du lanceur d'alerte de bonne foi². La Cour européenne des droits de l'homme a déjà été saisie plusieurs fois de cette question et a dégagé des critères pour déterminer si l'atteinte à la liberté d'expression du lanceur d'alerte (par son employeur ou suite à des poursuites pénales) est justifiée.

Ces critères sont :

- la possibilité de signaler les mauvaises pratiques en interne
- l'intérêt pour la société de prendre connaissance de l'alerte
- l'exactitude, l'authenticité et la fiabilité des informations divulguées

- les motifs du lanceurs d'alerte (la recherche d'un intérêt personnel ou le fait d'agir en raison de griefs personnels ne justifient pas la protection du « lanceur d'alerte »)
- la sanction infligée (et le risque qu'elle dissuade d'autres lanceurs d'alerte potentiels)
- et enfin le préjudice subi par l'employeur.

Une jurisprudence qui évolue

Cette jurisprudence supranationale ne prémunit toutefois pas les lanceurs d'alerte contre les poursuites et les licenciements, comme l'a encore démontré la condamnation à des peines de prison avec sursis des lanceurs d'alerte impliqués dans l'affaire LuxLeaks³. Le 30 juin 2016, soit le lendemain de la décision du Tribunal d'arrondissement de Luxembourg qui a défrayé la chronique, la Cour de cassation française a quant à elle prononcé un arrêt de principe en faveur d'un lan-

1 Une proposition de résolution a uniquement été déposée devant le Parlement bruxellois.

2 Pour un examen de cette jurisprudence : F. Coton, J-F. Henrotte, « Le lanceur d'alerte : une personne concernée par le traitement de ses données à caractère personnel, mais également par son avenir professionnel...», *R.D.T.I.*, 2015/4, n° 61, p. 43-78.

3 Tribunal d'arrondissement de Luxembourg le 29 juin 2016, partiellement réformé par la Cour d'appel du Grand-Duché de Luxembourg le 15 mars 2017.



ceur d'alerte. Elle y a indiqué que le licenciement du lanceur d'alerte de bonne foi contrevient à sa liberté d'expression et doit être annulé lorsque les faits dénoncés – s'ils sont établis – constituent des infractions pénales. La portée de cette décision est soulignée par la Cour elle-même, qui précise qu'elle « instaure cette immunité non seulement lorsque les faits illicites sont portés à la connaissance du procureur de la République mais également, de façon plus générale, dès lors qu'ils sont dénoncés à des tiers ». La France a depuis lors, le 9 décembre 2016, promulgué une loi relative à la

transparence, la lutte contre la corruption et la modernisation de la vie économique, dite « loi Sapin 2 », qui protège les lanceurs d'alertes, qu'elle définit comme ceux qui « *révèlent ou signalent, de manière désintéressée et de bonne foi, un crime ou un délit, une violation grave et manifeste d'un engagement international régulièrement ratifié ou approuvé par la France, d'un acte unilatéral d'une organisation internationale pris sur le fondement d'un tel engagement, de la loi ou du règlement, ou une menace ou un préjudice graves pour l'intérêt général, dont elle a eu personnellement connaissance* ». La Commission

européenne a quant à elle lancé une consultation publique à ce sujet le 3 mars 2017⁴.

Le cas soumis à la cour suprême française était certes moins médiatique que l'affaire LuxLeaks, il portait sur des questions de droit social entre l'employeur et le lanceur d'alerte et non sur des poursuites pénales à l'encontre de ce dernier. Enfin, l'objet de l'alerte constituait, dans le cas français, une infraction pénale, tandis que les pratiques fiscales luxembourgeoises objets du LuxLeaks sont moralement douteuses, mais légales. Ces décisions françaises et luxembourgeoises ne sont donc pas inconciliables, mais l'on ne peut toutefois s'empêcher de relever le sort très différent réservé à ces lanceurs d'alerte, pourtant animés des mêmes motivations, à un jour d'intervalle, et constater l'insécurité juridique qui en découle.

Quelle position pour les entreprises ?

Face au vide juridique actuel en Belgique et à la multiplication des divulgations ces dernières années, les entreprises sont de plus en plus nombreuses à penser qu'il est de leur intérêt de veiller à ce que ces lanceurs d'alerte puissent trouver une oreille attentive en interne et qu'ils ne soient pas contraints de se tourner vers le grand public. Elles mettent alors en place, en leur sein, un cadre dans lequel des dysfonctionnements peuvent être dénoncés.

Ces dispositifs d'alerte posent toutefois des questions de droit social

Les entreprises sont de plus en plus nombreuses à penser qu'il est de leur intérêt de veiller à ce que ces lanceurs d'alerte puissent trouver une oreille attentive en interne.

et de protection des données à caractère personnel, que ce soient celles du lanceur d'alerte ou de la personne mise en cause⁵. Si ces aspects ne sont pas pris en compte, l'entreprise ne sera peut-être pas en mesure d'utiliser les informations obtenues par ce biais, mais elle commettra également des infractions à la législation protectrice de la vie privée. Or, avec l'entrée en vigueur, le 25 mai 2018, du Règlement européen sur la protection des données, ces infractions engendreront des amendes administratives pouvant aller jusqu'à 20 000 000 € ou 4 % du chiffre d'affaires annuel mondial du groupe dont fait partie la société en infraction... Les entreprises ont donc tout intérêt à évaluer l'opportunité de mettre en place de tels systèmes d'alertes, tout en veillant à leur conformité avec le droit social et le droit des données à caractère personnel.

⁴ Coton, Henrotte, *Ibidem*.

⁵ Plus d'infos sur <http://eur-lex.europa.eu>
eu_Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE.

La transparence : une façade qui n'empêche rien

Presque dix ans après la dénonciation des dangers du Mediator, le docteur Irène Frachon poursuit sa lutte pour que les victimes soient indemnisées. Elle dénonce les pratiques indignes du producteur du médicament et ses « méthodes de barbouze ».

Par Frédéric Soumois
Journaliste

La phrase revient cinq, dix, vingt fois dans l'heure : « *Ce qui m'a sauvée, c'est...* » Le docteur Irène Frachon parle de son combat comme d'elle, sans que l'espace d'un papier de soie ne s'interpose entre sa destinée personnelle et la dénonciation des dangers mortels du Mediator, un médicament des laboratoires Servier. La colère du médecin n'a pas baissé d'un ton. Elle pourrait pourtant se reposer sur ses lauriers. Partant d'un cas, une de ses patientes qui n'aurait jamais dû développer une hypertension pulmonaire sans une cause non identifiée, elle découvre le lien possible avec la prise régulière du médicament. Trouvant sur sa route autant de courageux médecins, épidémiologistes, chercheurs, que d'opposants farouches, Frachon parvient à ouvrir les portes closes. Elle dévoile le lien avec l'isoméride, une molécule également produite par Servier et interdite depuis 1997, qui produisait le même métabolite que celui du Mediator. Dix fois, Frachon se dit qu'elle se trompe, que Servier ne peut pas avoir mis sur la marché et marketé un produit sur lequel on avait déjà tant de certitudes depuis plus d'une décennie... Dix fois, les faits lui donnent raison. Et on en arrive à une

terrible évaluation : au moins deux mille morts. Pour la France seulement. Et le Mediator a été vendu dans le monde entier. Sa voix ne tremble que quand elle décrit ses patientes : « *Elles sont vues comme trop grosses et c'est pour cela qu'on leur a prescrit ce coupe-faim. La molécule a progressivement détruit leurs valves cardiaques, elles se sont traînées à bout de souffle, elles ont perdu leur job, impossible à assumer, vu partir leur compagnon, ont perdu leur maison, ont vu leur vie détruite, parce qu'elles avaient confiance dans leur médecin et dans la qualité de la pharmacovigilance française et européenne. Et c'est à elles que Servier conteste les indemnisations parce que les preuves ne sont jamais assez concluantes. C'est ignoble.* »

Elle a « fait le job »

Pourtant, Frachon devrait aujourd'hui couler une vie paisible de spécialiste en pneumologie à l'hôpital de Brest, refaire de la voile avec ses quatre enfants, partager du temps avec son « mari en or », chanter et même, pourquoi pas, retourner au temple, pour cultiver ce « libre examen des valeurs » qu'une famille



protestante lui a transmis comme un outil cardinal. Car, il y a dix ans, elle a « fait le job ». Comme médecin, elle alerte l'Agence du médicament. Elle pourrait, devrait s'arrêter là. À l'agence de peser le poids du risque, d'interdire ou pas. Mais l'Agence n'interdit rien, minimise, fait le mort. C'est Frachon qui devra secouer le cocotier, à chaque étape de l'appareil juridico-sanitaire. Côté face, elle a gagné son combat : le Mediator a été interdit en France, puis dans les cinquante pays où on l'utilisait encore. Une loi de transparence impose la clarté sur les liens entre médecins et labos, qui devrait empêcher qu'un nouveau Mediator émerge demain.

« Servier ? Des criminels récidivistes ! »

Mais côté pile, les portes que Frachon a ouvertes à coup de pied se sont, bien vite, quasi refermées. La transparence n'est que de façade, elle n'empêche rien. « *Une solution serait d'imposer de passer, pour les essais cliniques, par des organismes privé-public qui opèrent l'essai avec la collaboration des hôpitaux, mais où le médecin lui-même n'est jamais rémunéré. Et évidemment que les médecins arrêtent d'être payés pour défendre ensuite les résultats* », tempête Irène Frachon. Surtout, côté pile, Servier freine des quatre fers pour indemniser ses victimes. Car, après tout, n'importe

quelle firme peut avoir la malchance de découvrir que son produit, qu'elle pensait apporter davantage de bénéfices que de risques pour la santé quand elle le lance, dévoile ensuite des effets à long terme qui noircissent le tableau. « *Au début, je n'en croyais pas mes yeux. C'était comme Copernic : tout le monde pensait que le Soleil tournait autour de la Terre, mais c'était l'inverse.* » Mais Servier continue à nier, multiplie les actes juridiques pour créer le doute, joue la montre contre la vie des patientes qui s'essoufflent. « *Ils emploient des techniques infâmes, la diffamation, l'intimidation, le négationnisme, des méthodes de barbouzes. Ce sont des criminels récidivistes.* » Les mots sont si forts qu'on lui demande, par précaution : « *Je peux vous citer ? Vous n'avez pas peur d'un procès ?* » « *Je persiste et signe.* »

Destin miné

Parfois « terrifiée » à certaines étapes, elle semble n'avoir en fait peur de rien. Elle écrit un livre, publié par un petit éditeur breton, « *qui seul comprend la nécessité et l'urgence de ce livre de combat* ». Le livre est censuré par la justice, republié, il déchire une partie du voile. Pour continuer la lutte, Frachon accepte tous les débats avec les jeunes médecins : « *C'est eux qu'il faut convaincre de changer la manière de faire* ». Mais elle ne peut seule porter ce combat. Ses enfants la trouvent parfois « imblairable », monomaniaque autour du Mediator. Sa petite dernière, demain jeune adulte, a grandi dans l'ombre d'une lutte qui a « dévoré sa mère ». Le journaliste de *Libé* qui suit Frachon depuis le début la trouve aujourd'hui

« *comme vidée par un combat qui n'en finit pas* » alors qu'il l'avait vue « *forte, tenace, transparente* » après ses premiers points marqués contre le Mediator. Le destin des « lanceurs d'alerte » serait-il toujours sombre, même quand ils ont prouvé, convaincu, démontré ? Même quand les faits établis par trois juges d'instruction leur servent de caution ?

Après la standing ovation, les critiques

Car les coups n'ont pas manqué. Si l'hôpital à Brest lui a gardé sa confiance, ne la privant pas de son métier, de ses patients, d'un légitime revenu, si sa route a croisé de nombreuses personnes qui « l'ont sauvée », souvent à leurs propres risques et périls, les coups de poignards dans le dos n'ont pas manqué. Étonnant quand même, ces pneumologues qui, une année, lui font une standing ovation pour avoir dénoncé le Mediator, puis, l'année suivante, lui plantent banderilles après banderilles pour avoir obtenu davantage de transparence dans les transferts d'argent entre industrie pharma et médecins. Même d'anciens alliés la taxent d'excès, la soupçonnent d'aimer la lumière des médias, de ne pas savoir passer la main après « avoir fait le job ». Irène, elle, estime qu'elle reste dans « *le soin de cette première patiente qui avait les poumons remplis d'eau parce qu'elle avait pris du Mediator pendant des années, en toute confiance. Aime ton prochain comme toi-même et le serment d'Hippocrate : ce ne sont pas des formules* ». 

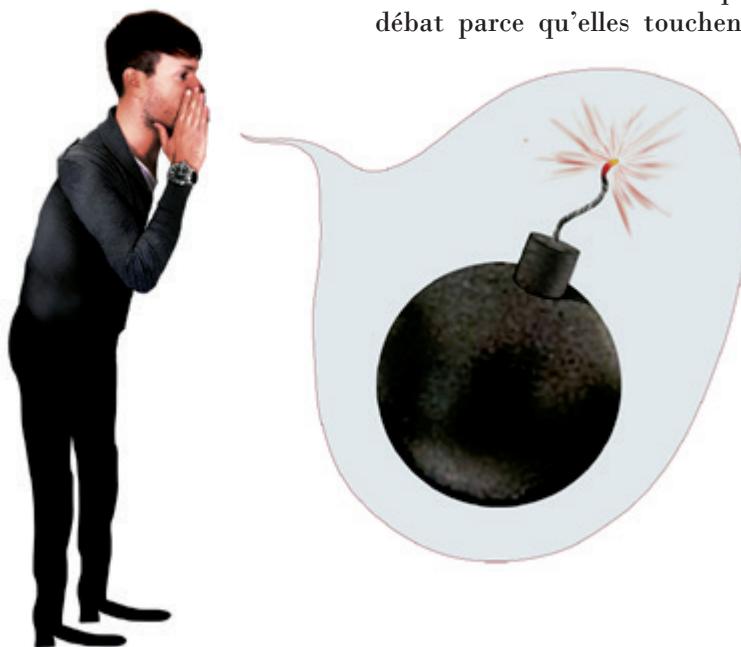
Se taire, désobéir et poursuivre

Distribution de la pilule du lendemain et levée du secret professionnel : deux thèmes qui ont fait l'objet de tensions dans l'actualité politique et législative des dernières semaines. Certains travailleurs du secteur psycho-médico-social, concernés par ces questions, menacent de recourir à la désobéissance civile. Vraiment ?

Par Sabine Schraeder
Journaliste

En mai dernier, Maggie De Block (OpenVLD), la ministre de la Santé publique, a refusé de revoir la loi sur les médicaments, ce qui revient à interdire, *in fine*, les centres de plannings familiaux à distribuer la pilule du lendemain sans prescription spécifique d'un médecin.

Quelques semaines plus tôt, Koen Geens (CD&V), le ministre de la Justice, a également déposé une proposition de loi en Commission de Justice de la Chambre visant à modifier le Code pénal en matière de secret professionnel, au nom de circonstances exceptionnelles liées à la sécurité. Deux décisions qui font débat parce qu'elles touchent aux



libertés individuelles et aux fondements de l'État de droit, ce qui risque d'inciter certains à ne pas les respecter.

La résistance des plannings familiaux

Comme souvent, le décalage entre terrain et monde politique est grand. En matière de contraception, les centres de plannings familiaux ont toujours joué un rôle central, au travers d'une politique de prévention et de conseils aux patients, de même qu'en se déplaçant dans les écoles afin d'informer les plus jeunes sur les méthodes contraceptives et sujets connexes. En réalité, la loi sur les médicaments n'a jamais clairement autorisé les plannings à distribuer cette pilule du lendemain sans prescription médicale. Mais sur le terrain, cela se fait depuis bientôt 50 ans, car les plannings n'ont pas tous les jours un médecin présent dans leurs locaux. « *Le rôle des plannings ne s'arrête pas là : on essaye aussi de mettre en place un suivi pour la personne qui vient demander une contraception d'urgence, qui peut être distribuée par les membres de l'équipe pluridisciplinaire. Et puis il y a le prix aussi : dans un planning, la pilule du lendemain est délivrée gratuitement, alors qu'en pharmacie elle coûte 25 euros* », explique Gaëtan Delaever, le directeur de la Fédération Laïque des Centres de Plannings Familiaux. La décision du SPF Santé risque de creuser les inégalités et de dissuader les plus précarisés à recourir à cette pilule, pour se retrouver ensuite face à des

conséquences bien plus lourdes... et coûteuses pour les caisses de la Sécurité sociale. Quant à l'argument de Maggie De Block, qui a qualifié la pilule du lendemain de « bombe hormonale », le directeur de la Fédération Laïque des Centres de Planning Familial hausse les épaules : « *Cet argument n'est plus vrai depuis plus de vingt ans !* » Et s'il décide malgré tout de continuer à distribuer la pilule au sein des plannings, c'est par pur « bon sens » face à une législation qui n'est plus en phase avec son époque. Il réfute néanmoins le terme de « désobéissance civile », qu'il juge « *trop fort et relevant d'actes plus violents...* »

Le secret professionnel en péril ?

La question de la désobéissance civile se pose aussi pour les travailleurs sociaux, face à la proposition de loi qui vise la levée du secret professionnel, dans des circonstances exceptionnelles. Les raisons invoquées par le ministre de la Justice, Koen Geens, sont d'ordre sécuritaires. Mais les opposants à cette proposition de loi soutiennent qu'elle ne sera pas efficace pour lutter contre le terrorisme (les assistants sociaux travaillent surtout dans la prévention) et que ceci constituera surtout un précédent relatif à la protection des droits individuels. Marcella travaille dans un service pour enfants souffrant de pathologies lourdes, au sein d'un hôpital. D'après elle, il s'agit d'un cas de conscience : « *Cette proposition de loi ouvre la porte au libre arbitre ! Selon ses convictions philosophiques ou politiques, l'assis-*



tant social sera plus ou moins enclin à dévoiler des informations jugées confidentielles... En outre, que va-t-on faire d'informations concernant des familles qui ne sont pas en ordre de papiers par exemple ? Actuellement, c'est déjà très difficile d'arriver à créer un lien de confiance avec elles. Ce projet de loi risque de casser une relation de confiance qui est très fragile. » Une vision partagée par Françoise Ponet, directrice de Dinamo, un Service d'Aide aux Jeunes en milieu ouvert : « Ce genre de projet dénature l'idée-même du travail social, qui est basé sur la prévention à long terme et sur la confiance. C'est dans cet espace-

là que l'on peut travailler. Cette proposition de loi veut nous faire jouer au gendarme. Ce n'est pas notre rôle ! » Quant à espérer que les actes de résistance se muent en réelle « désobéissance civile », Françoise Ponet est sceptique : « Nous travaillons avec des précarisés, des gens qui sont déjà borderline. Ce n'est pas eux qui vont manifester et monter au front ! » Bien sûr, la loi sur le secret professionnel compte des exceptions, comme l'explique Hedwige Hogenraad, psychologue en prison : « Pour nous, les psys, le secret professionnel n'est pas levé, mais nous craignons le précédent. La loi prévoit déjà des

exceptions avec obligation de rompre ce secret : dans des cas de maltraitance notamment ou lorsqu'on doit témoigner en justice. Mais de façon plus générale, les modifications proposées aujourd'hui jouent sur la croyance du risque zéro en matière de sécurité, ce qui est bien entendu impossible. Dans le même temps, règne une certaine parano et l'on oblige les intervenants sociaux à devenir des contrôleurs ou des dénonciateurs. »

Ceci n'est pas de la désobéissance civile ! Mais...

On pourrait s'interroger sur l'état d'une démocratie qui permet de voter des lois en tel désaccord avec des principes aussi fondamentaux. Mais selon le sociologue Albert Ogien, c'est précisément parce que nous vivons en démocratie que la possibilité de désobéir existe... Même si s'opposer à une loi peut aussi être considéré comme une remise en cause du principe même de la démocratie : celui qui consiste à accepter que des lois soient votées par un Parlement composé de représentants démocratiquement élus et dans lesquelles une minorité de citoyens ne se retrouvent pas. D'ailleurs, pour le sociologue, le refus d'appliquer la loi dans la sphère professionnelle, ne peut pas vraiment être qualifié de « désobéissance civile », tant qu'il n'y a pas de réelle action politique mise en place. Le mot « désobéissance » ne doit pas semer le trouble : « Pour parler de désobéissance civile », explique le sociologue, « il faut un acte public qui vise à faire pression sur le monde poli-

tique pour faire changer une loi. Cela nécessite une action construite, comme une grève ou une manifestation. Mais tant qu'il n'y a pas de revendication, il n'y a pas de désobéissance civile. »

Albert Ogien rappelle que nos démocraties ont ainsi gagné la plupart des grandes batailles idéologiques, telles que la lutte pour la dépénalisation de l'avortement, l'égalité des sexes, la fin de l'Apartheid, la décolonisation, l'abolition du racisme... Néanmoins la désobéissance civile a encore un rôle à jouer, en suscitant le débat et en remettant en question les limites de la liberté et des droits que les membres d'une démocratie entendent observer. Mais ce qui interpelle le sociologue, c'est surtout la façon dont la contestation s'organise actuellement : « Des actions, auparavant considérées comme de dernier recours, sont aujourd'hui utilisées dès le début d'une contestation. C'est peut-être la marque que les politiques et les syndicats ne sont plus assez représentatifs ou assez proches des préoccupations citoyennes. » Le décalage semble pour le moins bien présent lorsqu'il s'agit de réglementer le travail des acteurs sociaux. Serait-ce l'occasion de rappeler à notre société, quelquefois aveuglée par le mirage du contrôle, que les libertés individuelles sont les mêmes pour tous et doivent le rester ? 

Lancer une alerte : l'ultime sursaut démocratique ?



CPC : Rodage estival

Pierre-Stéphane Lebluy est enseignant à Gosselies. Pour la première fois de sa carrière, il va donner un cours de philosophie et citoyenneté (CPC). « Espace de Libertés » le suivra tout au long de l'année pour comprendre les enjeux – théoriques et pratiques – de ce cours ; percevoir, au plus proche du terrain, les doutes et les espoirs qu'il suscite. Premier épisode : la préparation estivale.

Par Cédric Valet
Journaliste

L'été est studieux pour Pierre-Stéphane Lebluy. Dans sa maison hennuyère, le professeur potasse le tout nouveau référentiel du cours de philosophie et citoyenneté (CPC). « *J'essaye de conceptualiser les leçons de manière ludique, à partir d'un extrait de film, d'un article, d'une expérience à faire* », explique-t-il en exhibant l'épais document de 66 pages.

La rentrée des classes de septembre approche à grands pas. Elle aura une saveur particulière pour cet enseignant, prof de morale non confessionnelle et... fils de prof de morale. Pour la première fois, il ne donnera pas ce cours qu'il prodigue pourtant depuis une vingtaine d'années. Car Pierre-Stéphane Lebluy a choisi d'enseigner la philosophie et la citoyenneté aux élèves de l'Athénée Les Maraires, à Gosselies. Il lui faut donc préparer la matière d'arrache-pied. Ce qu'il dit faire « *sans trop de problèmes* ». Car ce professeur fut l'un des heureux élus à avoir suivi une formation offerte par la Fédération Wallonie-Bruxelles au mois de juin. « *Mais nous n'étions que 80* », regrette-t-il. « *Ce qui est une goutte d'eau quand on pense au nombre de professeurs qui vont donner le cours de philo et*

citoyenneté. On peut dire qu'il y a un léger souci de formation. »

Si Pierre-Stéphane Lebluy a troqué le cours de morale contre celui de philosophie et de citoyenneté, c'est avant tout parce que ce dernier lui permettra de « *toucher tous les élèves de l'école et plus seulement ceux qui choisissent un cours précis* ». Une portée plus universelle, en somme. Toucher largement les élèves de l'Athénée est, selon notre professeur, une formidable opportunité de « *donner les outils aux élèves pour qu'ils exercent leur sens critique, qu'ils tentent de jeter sur le monde un regard moins formaté* ». Et il y a urgence, pense-t-il : « *Je constate régulièrement parmi les élèves, mais aussi parmi les professeurs, des dérives sectaires et religieuses, qui se sont amplifiées ces dernières années*. » Notre professeur mise sur ce nouveau cours pour « *poser des questions* », en opposition aux cours de religion qui prétendraient « *apporter des réponses* ».

Les élèves dans la caverne

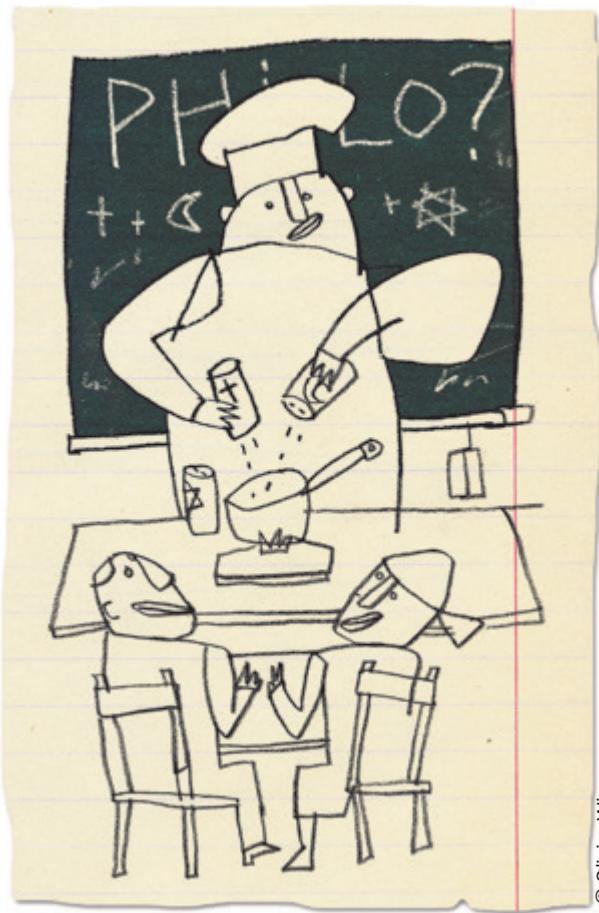
Pour Pierre-Stéphane Lebluy, les différences entre le cours de morale et le CPC

ne sont pas énormes et ne concernent nullement les enjeux de fond. Elles se résumeront surtout aux manières de construire une leçon. Il détaille : « *Je pouvais préparer mes cours de morale en picorant dans le programme sans avoir vu de manière exhaustive tous les points. Là, tous les modules devront être vus, car les compétences seront évaluées lors d'un examen.* » L'un des axes sur lesquels il travaille en ce mois d'août concerne les médias et l'information. Avec en support, ce bon vieux mythe de la caverne de Platon. « *Cette allégorie se prête à merveille à l'étude des "fake news" et de la construction de l'information* », dit-il. La caverne, les élèves du professeur Lebluy, vont s'y retrouver lors d'une petite expérience. Certains d'entre eux seront alignés face à un mur blanc. D'autres, munis d'une lampe, projeteront des ombres sur le mur. Un dernier groupe observera la scène, avec un certain recul. Chaque groupe donnera son avis, son ressenti sur l'expérience. « *Le but est de comprendre la manipulation et de transférer cette notion de l'expérience vécue à la compréhension du monde d'aujourd'hui, en passant par la théorie.* »

Sortir du pré carré

Le cours est donc sur les rails. L'enthousiasme de Pierre-Stéphane Lebluy est toutefois tempéré par certains choix politiques. « *C'est pathétique de ne proposer qu'une heure de cours obligatoire par semaine*, déclare-t-il. *Cela ne sera pas suffisant pour assimiler réellement des compétences.* » Il lit cette décision comme une forme de lâcheté face aux « *Églises qui ont voulu garder leur pré carré* ». Dans le même ordre d'idées, notre professeur de CPC dénonce la différence de

statut entre les professeurs de morale et les professeurs de religion qui, eux aussi, pourront enseigner la philosophie et la citoyenneté, pendant une période transitoire de trois ans. « *Les professeurs de morale dépendent de la Fédération Wallonie-Bruxelles, alors que les profs de religion sont inspectés par le culte. Si certains évitent la partie du programme sur la bioéthique, par exemple, comment les en empêcher ?* » En attendant, Pierre-Stéphane Lebluy prépare ses bagages et s'apprête à prendre des vacances dans le sud de la France, avant de plonger dans le grand bain... du CPC. À la fois rempli d'espoirs et d'inquiétudes. ♦



Qu'est-ce que la guerre ?

Comment expliquer l'engouement que l'être humain semble porter à l'acte guerrier malgré la débauche d'inhumanité qu'il entraîne dans tous les cas ? Comment interpréter le fait qu'il y ait toujours consacré une énergie et des moyens colossaux ? Comment comprendre les multiples *équivoques* qui, dans l'art, la politique, la science, la religion et la morale, surgissent à son endroit ? C'est pour tenter de répondre à ces interrogations que notre compatriote, Éric Clémens, a jeté un coup d'œil sur ce qu'en disent des philosophes aussi éminents qu'Héraclite, Hegel, Kant, de Maistre, Nietzsche, Bataille, Caillois et Freud. D'emblée, notre auteur qualifie la guerre d'*aporie* et avoue son embarras personnel face à son sujet. Est-ce à dire que la guerre serait irreprésentable ? Non bien sûr. Et Éric Clémens d'exposer différentes hypothèses qui balisent ce phénomène fascinant. Fascinant et repoussant, comme l'avouent les petits garçons qui, souligne-t-il, peuvent dans un même souffle proclamer leur amour de la paix et s'avouer subjugués par le spectacle guerrier et ses oripeaux. C'est que le sujet est vaste. Peut-être même trop pour pouvoir déployer toutes ses contradictions dans le cadre d'un livre aux dimensions aussi modestes. Certaines affirmations auraient en effet demandé à être consolidées et confrontées à la réalité historique plutôt qu'aux seules affirmations de quelques penseurs européens. Par exemple, peut-on vrai-

ment soutenir que « *la guerre a été accaparée par l'Occident [...]* » ? C'est faire bon marché de l'histoire des sociétés orientales et, puisqu'il s'agissait ici de rester au niveau des théories, peut-être eût-il été judicieux d'aller voir du côté des penseurs comme le Chinois Sun Tzu ou son alter ego indien Kautiliya. Sans même parler de ceux qui dans le monde musulman ont abondamment théorisé ce qu'on appelle pudiquement « l'art de la guerre », un « art » intemporel, universel, transculturel, interconvictionnel, transgénérationnel... et, hélas, infépuisable.



Éric Clémens, « Penser la guerre ? », éditions du CEP, 2017

Question de rhétorique

La rhétorique est la manière dont, dans la vie de tous les jours, nous débattons en permanence de sujets divers avec des interlocuteurs sur lesquels nous voulons avoir un impact. Nous essayons de les convaincre, de les charmer, les persuader ou les influencer. Et le langage utilisé peut aller du raisonnement pur et simple au partage d'un récit, qu'il soit littéraire ou autre. Mais comment tout cela fonctionne-t-il ? Élève de Chaïm Perelman à l'ULB, c'est dans la continuité de sa pensée que le philosophe belge Michel Meyer travaille depuis de nombreuses années sur la rhétorique et sur les questions liées à la philosophie du langage. Il vient de publier *What is rhetoric ?* dans lequel il propose de combiner certains aspects sociaux de la rhétorique et la théorie des émotions. Michel Meyer englobe dans sa réflexion les plus grands penseurs depuis Platon et Aristote, jusqu'aux théoriciens contemporains comme Sartre qui, dans les années trente, avait travaillé sur cette même théorie des émotions.



Michel Meyer, « *What is rhetoric ?* », Oxford University Press, 2017. Attention : ouvrage en anglais.

Des singes et des robots

Nous vivons actuellement la troisième révolution industrielle, appelée aussi révolution numérique. Ce bouleversement majeur à l'échelle de l'histoire de l'humanité modifie en profondeur les rapports des êtres humains entre eux et avec leur environnement. Le célèbre paléoanthropologue français, Pascal Picq, n'est évidemment pas le premier à l'affirmer mais dans son dernier livre, il développe une thèse qui pourrait sembler farfelue : serions-nous à la veille d'un scénario digne de « La Planète des singes » ? Dans la nouvelle de Pierre Boulle, parue dès 1963 et déclinée ensuite au cinéma avec le succès que l'on sait, une humanité décadente et démissionnaire s'est laissée déborder par les grands singes. Ceux-ci ont pris le pouvoir et effacé jusqu'au souvenir de la prééminence des humains sur les animaux... Quel rapport avec notre situation actuelle ? C'est que, dit Pascal Picq, nous serions peut-être bien en train de faire la même chose avec les robots. Les progrès de l'intelligence artificielle sont en effet tels qu'il est envisageable – et même probable – que les robots prendront à brève échéance une place prépondérante dans la marche du monde. Ils sont déjà très actifs dans l'industrie et la finance mais bientôt ils accompliront quotidiennement des tâches décisionnelles jusqu'ici réservées aux êtres humains. Recherche, classement et traitement des données massives, modélisation, collaboration, élaboration de propositions, etc... Les robots conduiront

nos voitures et piloteront nos avions de façon plus responsable que nous, ils aideront les personnes âgées avec une exquise urbanité, ils géreront nos avoirs avec plus de discernement et apprendront par eux-mêmes ce que nous n'avons plus l'envie, la force (ou la capacité ?) de savoir. Avec le découplage grandissant entre salariat et statut social (allocation universelle, revenus de remplacement, « mini-jobs », « contrats zéro heure », Uberisation progressive des rapports professionnels, ...), avec la désagrégation du modèle hérité de la première révolution industrielle (production et distribution des richesses, démocratie, libertés civiles, éducation, ...), le risque sera alors énorme d'être totalement dépendants des robots et de se réveiller cernés par un nouveau modèle de pouvoir politique qui pourra s'appuyer sur la compétence et la loyauté sans faille des robots. Pour Pascal Picq, l'Homme sera alors dans une situation comparable à celle des animaux qu'il a presque éradiqués, comme les grands singes dont la disparition totale est annoncée, alors qu'ils sont nos cousins les plus proches génétiquement... Scénario de science-fiction ? À voir. Pascal Picq ne se veut pas prophète de malheur mais son avertissement claque comme un roulement de tambour : « [C'est] une situation inédite depuis l'époque des Lumières [...] tout change, mais sans vision de progrès, sans grande construction idéologique capable de s'opposer au retour des fondamentalismes de toutes obédiences. Où sont passées nos utopies ? »

Pascal Picq

Qui va prendre le pouvoir ?

Les grands singes,
les hommes politiques
ou les robots



Pascal Picq, « Qui va prendre le pouvoir ? Les grands singes, les hommes politiques ou les robots », éditions Odile Jacob, 2017.



**74 « Crée des passerelles,
pas des barrières ! »**

**76 « Donnons un visage aux victimes
de la guerre ! »**

78 Destins croisés, histoire commune



Un entretien avec Fatou Diome

« Crer des passerelles, pas des barrires ! »

Fatou Diome, c'est d'abord un sourire, une bonne humeur communicative, une plume aiguisée, un style imagé et un sens de la formule imparable. Née au Sénégal, elle arrive en France en 1994 pour les beaux yeux d'un homme. Elle y reste... pour les valeurs de Marianne. Elle, la voyageuse libre, crie dans ses écrits son amour pour la France des droits de l'homme, mais aussi sa colère contre l'Europe hypocrite et amnésique qui laisse mourir des milliers de migrants en Méditerranée.

Propos recueillis par Vinciane Colson
Journaliste

Espace de Libertés : Dans votre dernier essai *Marianne porte plainte, vous écrivez : « Je ne serai pas de ceux qui auront laissé les loups dévorer les agneaux au nom de l'identité nationale », ça vous irrite, ce concept d'identité nationale ?*

Fatou Diome : Les obsédés de l'identité nationale sont ceux qui ont un problème avec leur propre identité. Les questions, vous vous les posez quand ça vous taraude. Sinon, vous n'en faites pas tout un fromage. Moi, je me sens parfaitement Française et je ne suis pas moins Sénégalaise. Regardez les gens crispés sur l'identité nationale, ils sont souvent venus d'ailleurs, plus loyalistes que les enfants du lit de Marianne. De tous les présidents de la Ve République, un seul s'est accroché à l'identité nationale : précisément l'étranger adopté, d'origine greco-hongroise. Sa famille

est arrivée en France et Marianne lui a dit : « Bienvenue ». Moi, je suis Sérère et Marianne m'a dit : « Fatou, bienvenue ». Pourquoi serait-il plus légitime que moi ? La dose de mélanine y change-t-elle quelque chose ? Dans ce cas, il faut l'avouer... et c'est du pur racisme. Si seule la nationalité prévaut, la mienne vaut la sienne.

Comment changer le regard de ceux qui vous considèrent toujours comme une étrangère, moins Française qu'eux ?

Par le dialogue. Sans haine, sans rancune, sans amertume. Quand je croise dans un hôtel parisien une dame qui me dit : « Je voudrais une plus grande serviette et du Perrier dans le mini-bar. » Je la regarde et lui réponds : « Allô Marie-Chantale, je n'ai pas prévu ça dans ma valise ! » (Rires) C'est aussi simple que ça. Marie-Chantale doit se

rendre compte que les Noirs voyagent comme elle et que l'hôtel n'est pas réservé aux Blancs. Discuter, ça aide. Tout le monde a le droit d'ignorer quelque chose à un moment donné. C'est persister dans l'erreur qui est grave. L'éducation permet aussi d'élargir notre horizon, de rabattre les barrières. L'éducation, c'est le rayon de soleil qui nous sort des ténèbres. Si on enseigne l'histoire des tirailleurs Sénégalais par exemple, certains qui votent pour la Marine marchande de haine vont comprendre pourquoi on se retrouve avec des Noirs en France. Ce sont d'abord les Français qui sont venus chez nous, on ne les a pas invités. Être crispé sur l'histoire, accuser, chercher des coupables, ça ne sert à rien. Le sort des souffrants d'hier, je ne peux pas le changer. Par contre, la maltraitance d'aujourd'hui, je ne l'accepte pas, et ça, je peux la combattre. Je peux agir sur le présent pour que nous ayons un futur plus réconcilié.

Et ça passera par plus de justice migratoire ?

Tant que les flèches du capital seront ascendantes, toujours vers le Nord, les gens du Sud affamés les suivront. Il n'y a pas de raison que les marchandises voyagent et pas les humains. L'immigration économique sera légitime tant qu'il n'y aura pas une meilleure balance de l'économie mondiale. Au moment de la famine en Irlande, les gens sont partis en Amérique : ça choque moins parce qu'ils étaient blancs ? Ici, c'est une migration avec des gens de couleur, des Arabes et des Noirs. On les voit physiquement. On les identifie comme ceux qui sont venus. Mais tous les Africains

qui bougent ne sont pas des immigrés. Pourquoi des jeunes Français ou Belges iraient-ils travailler au Canada, mais que des jeunes Sénégalais n'auraient pas le droit de terminer en Suisse ? Il ne faut pas exclure les pays du tiers-monde de cette mobilité internationale. Ils ont la même soif de liberté. Dans le monde d'aujourd'hui, ce n'est plus légitime de demander à quelqu'un de naître dans un endroit du globe, de grandir, de vieillir et de mourir là-bas, sans avoir vu autre chose. Et puis, on ne vient pas seulement pour le goût de votre pain. L'Europe a autre chose à partager. On vient pour des valeurs, pour votre culture et pour découvrir un autre côté de nous-mêmes. 



© Pierre Schonbrodt

« La religion, c'est comme les dessous chics, tout le monde peut en avoir mais on n'est pas obligé de les exhiber partout. »

« Donnons un visage aux victimes de la guerre ! »

L'actrice Hiam Abbass porte sur ses épaules le drame « Insyriated », huis clos oppressant autour d'une mère de famille enfermée dans son appartement de Damas avec les siens, à l'abri des snipers, des bombes... et d'autres menaces.

Par Sigrid Descamps
Journaliste

Espace de Libertés : Le récit se passe en Syrie, mais sa portée est universelle ?

Hiam Abbass : Ce genre de situation peut effectivement prendre place partout. Cette famille peut exister, avec d'autres codes, dans n'importe quel pays en guerre. Lorsque le conflit syrien a débuté, que l'on a vu ces massacres, tous ces réfugiés affluer... ça m'a fait penser à l'exode des Palestiniens en 1948 ; mais aussi au Rwanda... La guerre elle-même diffère par ses origines et par qui tue qui, mais les situations des victimes restent les mêmes.

On trouve ici une volonté chez les personnages de continuer à vivre comme si la guerre n'existant pas, en se lavant, en mangeant, en faisant faire les devoirs...

C'est complètement compréhensible. Sur le plateau, il y avait des Syriens, mais aussi des Libanais qui ont connu la guerre du Liban, et moi, palestinienne. Il est hallucinant de voir combien, dans une situation de guerre, on veut croire en la vie, à la continuité de celle-ci. On fait tous semblant que la vie continue, comme si de rien

n'était. Ce n'est pas comme si on refusait de voir la vérité ; on la voit ! Mais la peur est là. Il y a un déclic psychologique, de l'ordre de la survie. Et c'est justement pour cela qu'on s'accroche à la vie.

Vous-même, avez-vous connu des situations comme celle décrite dans le film ?

Oui, j'ai connu la peur de sortir de chez soi. En 2006, durant la guerre avec le Hezbollah, je me suis retrouvée, avec mes enfants, enfermée chez mes parents dans un village non loin de la frontière libanaise. La première guerre que j'ai connue, c'était celle des Six jours, j'avais sept ans ; je ne souhaite ça à personne. Je n'ai pas connu de destruction et de massacres comme ceux dont les Syriens sont victimes, mais je connais la peur liée à la machine de guerre, c'est en moi.

Le film est majoritairement interprété par des femmes. Cela donne un point de vue différent, plus puissant ?

Je ne sais pas si c'est ce qui lui confère sa force. L'idée est d'opposer deux généra-



« Insyriated » de Philippe Van Leeuw.
Sortie en salle le 11 octobre.

tions dans un quotidien fait de destruction physique et morale. J'aime croire que le film aurait eu la même puissance si ça avait été des hommes.

Le film démontre toutefois à quel point les femmes et les enfants sont encore plus fragilisés en temps de guerre...

C'est propre à la barbarie brute. En temps de guerre, le mal fait aux femmes est une arme. J'ai lu des ouvrages sur la guerre en Bosnie, des témoignages de femmes violées. Elles sont plus vulnérables que jamais ; victimes de l'abus machiste abominable. Il y a des viols de femmes, mais aussi d'enfants, filles et garçons. La guerre révèle l'homme en ce qu'il a de plus moche. Le viol est utilisé pour humilier l'ennemi, mais aussi pour laisser des traces. Certaines femmes accouchent d'enfants nés de viols, les voient grandir en se souvenant de ce qu'elles ont subi. Certaines ne savent même pas mettre un visage sur leur bourreau car ils étaient parfois plusieurs. C'est un symbole de la société patriarcale qui va au bout de sa barbarie. Il y a aussi les viols par des mafieux locaux, qui abusent de leur pouvoir. Ils sont libres et en profitent pour commettre des atrocités.

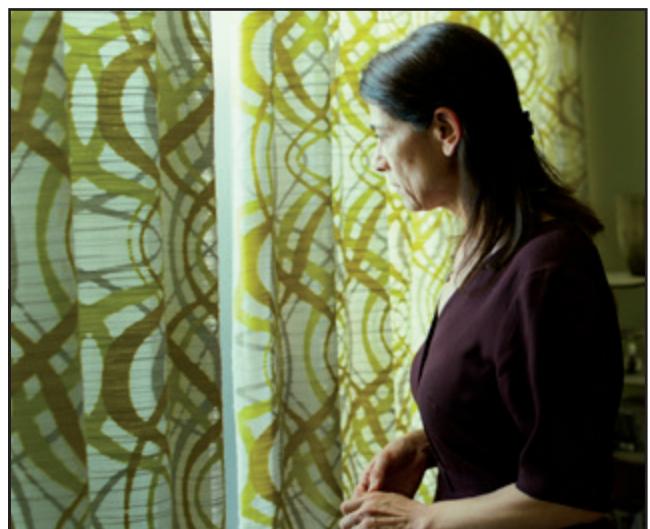
On vit dans une société abreuvée d'informations, et pourtant, on a le sentiment de ne pas toujours comprendre ce qui arrive. Pensez-vous qu'un film comme *Insyriated* aide à y voir plus clair ?

Oui, car il donne un visage aux victimes. On est saturé d'images sur des masses, des chiffres... Les nouvelles

que l'on reçoit sont impersonnelles, avec les mêmes images partout. Quand on parle de mille morts en Méditerranée, on n'a même pas un seul nom. Avec un film comme *Insyriated*, on propose des visages, une histoire, des émotions. Ça aide à mieux comprendre la situation des individus dans ces masses.

Pensez-vous que ce film devrait être montré dans les écoles ?

Je ne sais pas ; il est assez dur. Il faudrait l'avis de psychologues pour déterminer à partir de quel âge il est visible. Mais il y a réellement un besoin de former les jeunes différemment. Ils sont braqués sur leur smartphone du matin au soir et se privent de vraies lectures, de vrais mots. Il y a comme une forme de repli. Je ne crache pas sur la technologie, mais il faut trouver un équilibre pour continuer à nourrir leur vie intérieure. 



Auréolé de deux prix à la dernière Berlinale, ce huis clos et réalisé par le belge Philippe Van Leeuw.

Destins croisés, histoire commune

Vous pensez que la présence musulmane en Europe remonte à la moitié du XX^e siècle ? Une erreur que l'exposition « L'islam, c'est aussi notre histoire » entend réparer, en démontrant les liens interculturels qui se sont tissés depuis le XIII^e siècle. Nouvel épisode d'une série sur l'apport et les influences civilisationnelles qui ont enrichi l'Europe au fil des siècles.

Par Sandra Evrard
Rédactrice en chef

On entre dans les différentes salles thématiques de l'exposition, hébergée dans le bâtiment Vanderborght, à Bruxelles, comme l'on pénètre dans une grande maison chargée d'histoire dans laquelle l'islam a laissé son empreinte, depuis Abraham, en passant par la période médiévale, ottomane, coloniale et contemporaine. Cette grande maison, c'est l'Europe. Et elle regorge de traces, tant matérielles que spirituelles, laissées

par la culture islamique sur la civilisation européenne. L'origine commune de l'islam et du christianisme y est rappelée dans une perspective de logique historique. Cela, pour contrecarrer un certain imaginaire basé sur la croyance que les musulmans ne sont présents en Europe que depuis la seconde partie du XX^e siècle. L'itinérance de cette exposition entend démontrer le contraire, puisque l'islam s'est finalement immiscé

L'expo propose de déambuler au travers des différentes époques-phares de l'influence musulmane en Europe.



sur notre continent depuis le début de son existence. Outre sa dimension pédago-historique, l'exposition entend aussi jeter des ponts et valoriser les points communs. « *Ce n'est pas là que vous allez apprendre la différence entre le chiisme et le sunnisme. Ce que nous voulons savoir, c'est comment l'islam a influencé l'Europe au travers des âges et comment les différentes civilisations ont interagi, se sont fait la guerre, mais se sont également enrichies, par exemple au niveau de la création artistique... Nous voulons montrer que l'islam a les mêmes sources, les mêmes origines philosophiques que le christianisme et les interactions qui se sont établies depuis le début de la présence musulmane en Europe* », explique Elie Barnavi, historien et membre du comité scientifique.

Oser le rapprochement

Cette exposition a en effet à cœur de mettre en exergue un certain tissage civilisationnel. Mais peut-elle favoriser les liens interculturels ou intercommunautaires ? Ou pour le moins, combattre les préjugés ? « *C'est en effet un pari que nous faisons sur la connaissance face aux préjugés. L'islam est mal connu, tout comme l'est le judaïsme et je dirais même le christianisme. On a largement perdu les clés de lecture de ces réalités culturelles que sont les religions, en Occident. Mais soyons modestes, cela reste une exposition. Par contre, un certain nombre d'écoles, et donc de jeunes, vont la visiter. Cela peut avoir un impact. D'autant plus que nous avons prévu un cahier pédagogique, mais aussi des activités annexes comme des conférences, des concerts, des films commentés.* » Portée par l'équipe du Musée de l'Europe et de Tempora, spécialisée dans la

scénographie d'événements, cette exposition s'inscrit dans la lignée thématique des différents courants culturels ayant influencé la civilisation européenne et dans la suite logique de l'exposition « L'Amérique, c'est aussi notre histoire », qui s'était tenue en 2010 à Tour et Taxi.

L'expo qui tombe à pic ?

« *C'est un très vieux projet qui était déjà dans les cartons lors de la création du Musée de l'Europe. Mais il se trouve que c'est le bon moment pour le présenter, peut-être plus que jamais, étant donné le contexte tendu, angoissé et les relations communautaires qui ne sont pas à leur apogée. Une exposition de ce genre, qui replace les éléments dans un contexte historique, en essayant d'injecter un peu de savoir, peut contribuer à un certain apaisement.* »

Projet phare de Mixity, l'année thématique dédiée à la diversité en région bruxelloise, cette exposition itinérante a reçu un gros support financier de la Commission européenne. « *L'Islam c'est aussi notre histoire* » quitte à peine Sarajevo, ville symbolique puisque fondée par les Ottomans en terre européenne, pour s'installer à Bruxelles, avant Sofia et d'autres villes du vieux continent. Mais l'équipe est déjà en train de réfléchir à la prochaine expo qui portera sur l'Europe et le judaïsme, qui fait lui aussi partie de notre histoire. Les influences de l'Afrique sur le continent devraient également s'ajouter au menu, dans cette logique de série melting-pot qui démontre que ce monde a toujours été marqué par les diverses influences culturelles, issues des migrations et des métissages qui en découlent.



« L'islam, c'est aussi notre histoire »

Du 15/09/17 au
21/01/18.

Bâtiment Vanderborght
Rue de l'Ecuyer 50,
1000 Bruxelles
<http://expo-islam.be>

Moi, le glyphosate

Par Véronique Bergen
Philosophe et écrivaine



Une telle honte d'exister que je n'ose vous révéler mon nom. Fleuron du lobby Monsanto, je suis né en 1950 des mains d'un chimiste suisse, Henri Martin, avant que mon second père, John Frazer, affidé de Monsanto, ne synthétise mon potentiel herbicide. Je m'appelle glyphosate, connu sous mon nom de brevet Roundup. Herbicide exterminateur, serial killer à large spectre. Renforcé par des additifs, je sème la mort à petits feux, épaulé par mes frères criminels, les OGM, que l'ogre M. a créés en raison de leur tolérance à ma toxicité. Mes lettres de noblesse ? Je bousille les ADN, provoque cancers chez l'animal et l'homme, contamine les eaux, les sols, l'air. Ma ruse ? Mes glyphes se dégradent en sous-produits difficilement biodégradables. Sur le ring, au dernier round, je rounduperai la nature et l'homme K.-O.

Mon action intensive (825 000 tonnes par an) désherbe la planète mais aussi les cerveaux, la vie. Mon éco-toxicologie est politique : en Colombie, les épandages aériens de mon infâme patrimoine moléculaire,

afin de détruire les plantations de coca aux mains des rebelles (que les USA, experts en novlangue, nomment narcotraiquants), déciment les tribus amérindiennes, polluent les forêts primaires. Mes pères m'ont voulu non sélectif. Sans distinction, j'attaque toutes les plantes, brise les écosystèmes. Inventé par des Faust cupides, je suis au centre des manœuvres mafieuses révélées par les *Monsanto papers*, experts achetés, intimidations, guerre contre l'indépendance de la science, dissimulation des données qui incriminent ma nocivité... Devant vous, travailleurs agricoles touchés, Indiens, pumas, singes, esprits de la forêt à l'agonie, devant les victimes à venir, je plaide coupable. Je secoue les consciences : l'agent orange, défoliant apocalyptique largué lors de la guerre du Vietnam, sortait des hauts fourneaux de Monsanto. Pour sauver ce qui reste de la Terre, je dois disparaître, fabriquer le cocktail de mon suicide. Comptez sur moi. J'y travaille depuis des années. Kamikaze pour la survie des espèces. ↗



Les Pompes Funèbres Générales de Belgique

s.a. **Tielemans**



Maison fondée en 1875

**Funérailles civiles
de toutes classes et crémation**

Chaussée d'Alsemberg 19 - 1060 Bruxelles

Tél. 02 537 05 64



Direction : Michèle et Jacques Delrieu-Raulier

Funérailles Wyns

Transferts,
Funérailles, Crémations,
Assurances décès,
Contrats personnalisés

24h/24h

Tél : 02 538 15 60
GSM : 0477 28 76 26

Rue aux Laines 89
1000 Bruxelles
(près de St Pierre Et Bordet)

Contact : Dominique Peeren



**SOCIETE BELGE
POUR LA
CREMATION**

Association sans but lucratif
Fondée en 1906

Seuls, au service du public,
nous défendons la dignité de l'idéal
crématiste. Faites-vous membre
Assistance, complète
et désintéressée

DOCUMENTATION GRATUITE
SUR DEMANDE ET SANS
ENGAGEMENT

Boulevard Maurice Lemonnier, 1
1000 Bruxelles
02 513 03 96

Annonces

Théâtre, émissions, publication... les bonnes énergies

Jeu de chaises musicales

Ca bouge à la com du CAL !

En juin dernier, après neuf ans de loyaux services et un engagement indéfaillible pour la défense de la laïcité, Yves Kengen a cédé sa place de directeur de la communication à Jean-Pol Hecq, qui assurait déjà les fonctions de directeur adjoint et de rédacteur en chef du magazine depuis septembre 2016. Merci à lui. Nous lui souhaitons beaucoup de beaux projets et une retraite propice au déploiement de sa créativité.

Jeu de chaises musicales oblige, Jean-Pol Hecq cède quant à lui la place de rédacteur en chef d'*Espace de Libertés* à Sandra Evrard, journaliste depuis 1998. Celle-ci aura également en charge les éditions, tels que la collection *Liberté j'écris ton nom*.

ESPACE de Libertés

Éditeur responsable :

Jean De Brueker

Directeur de la publication:

Jean-Pol Hecq

Rédactrice en chef:

Sandra Evrard

Production:

Fabienne Sergoynne

Illustrations :

Stripmax

Graphisme :

YEBOgraphics

Imprimeur :

Graphius Brussels

Fondateur :

Jean Schouters

Abonnement

10 numéros

Ne paraît pas en juillet - août

Belgique : 20 €, Étranger : 32 €
par virement au compte du CAL :

IBAN : BE16 2100 6247 9974

BIC : GEBABEBB

TVA : BE 0409 110 069

ISSN : 0775-2768

Centre d'Action Laïque

Campus de la Plaine ULB, CP 236

Boulevard de la Plaine

1050 Bruxelles

Tél : 02 627 68 68 - Fax : 02 627 68 01

E-mail : fabienne.sergoynne@laicite.net

Avec l'appui de l'Administration générale de la Recherche scientifique - Service général du pilotage du système éducatif - Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Conformément à la loi du 8 décembre 1992 en matière de protection de la vie privée, le Centre d'Action Laïque est maître du fichier d'adresses qu'il utilise. Vous pouvez obtenir auprès du CAL vos données personnelles et les faire rectifier.



Libres, ensemble

LES RENDEZ-VOUS DE LA LAÏCITÉ SEPTEMBRE 2017

À LA TÉLÉVISION

Enseignement : pacte d'excellence, CPC et pédagogies alternatives en questions 28'

Présentation : Vinciane Colson

En cette période de rentrée scolaire, focus sur l'enseignement. Nous discuterons avec nos invités de l'avenir du Pacte pour un enseignement d'excellence, du cours de philosophie et citoyenneté et des pédagogies alternatives qui attirent de plus en plus.

Date	Heure	Chaine
16/09	10H30	La Une
20/10	20H00	La Trois

Support, don't punish 10'

Présentation : Vinciane Colson

L'événement « Support, don't punish » vise à sensibiliser les citoyens à l'importance d'un changement dans les politiques en matière de drogues. La parole est donnée dans ce reportage aux acteurs du changement.

Date	Heure	Chaine
19/09	En fin de soirée	La Une
25/09	20H00	La Trois

Démocratie représentative, la fin d'un modèle ? 28'

Présentation : Catherine Haxhe

De la dénonciation des scandales politiques en Belgique à la naissance de mouvements citoyens un peu partout en Europe, est-on arrivé à la fin d'un modèle ? Le besoin de transparence annonce-t-il une révolution en profondeur de la démocratie ou un simple lifting ?

Date	Heure	Chaine
24/09	09H20	La Une
30/09	10H30	La Une
04/10	20H00	La Trois

À LA RADIO

Sur la Première RTBF vers 20H 28'

La lutte contre la radicalisation violente

Samedi 16 septembre

La Marche mondiale des femmes, pour le droit à l'avortement pour toutes

Samedi 23 septembre

Entretien avec l'écrivaine et militante laïque bosniaque Jasna Šamić

Samedi 30 septembre

LE LIVRE PENSEUR

Château de Seneffe
23-24 septembre 2017

1^{er} salon du livre laïque en Belgique

Samedi 23/09 de 10 à 20h.00 - Dimanche 24/09 de 10 à 18h.00

+ de 20 exposants (librairies spécialisées, éditeurs, revues, associations)
+ de 50 auteurs en dédicace, 6 tables rondes, 20 animations,
2 spectacles, 1 exposition artistique, des visites guidées du château
et de son parc, une brasserie-restaurant non-stop, un vaste parking gratuit



+ d'infos sur <http://salondulivrepenseur.skynetblogs.be>
ou sur facebook : @LivrePenseurSeneffe2017



Avec le soutien de

